CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 13 décembre 2011

---

40 ans de formation professionnelle :
bilan et perspectives

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 5
Décès 5
Excuses 5
Séminaire 6
Saisines 6
Communications diverses 6
Présence dans la tribune 9
Présence au banc du Gouvernement 9

INTERVENTION DE M. JACQUES DELORS, ANCIEN MINISTRE 10

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVES 15

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 16

DISCUSSION GÉNÉRALE 24
CFDT - M. Jamme 24
Coopération - M. Lenancker 25
Professions libérales - M. Capdeville 26
CFE-CGC - M. Dos Santos 28
Outre-mer - M. Budoc 30
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost 31
Agriculture - Mme Dutoit 33
Environnement et nature - M. Genty 34
UNAF - Mme L'Hour 36
Artisanat - M. Liébus 37

ALLOCUTION DE MME NADINE MORANO, MINISTRE CHARGÉE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ 41

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE) 47
CFTC - Mme Courtoux 47
UNSA - Mme Dupuis 49
CGT - M. Lepaon 50
Associations - Mme Arnoult-Brill 52
CGT-FO - M. Hotte 54
Entreprises - M. Placet 56
Personnalités qualifiées - Mme Levaux 57
Personnalités qualifiées - Mme Brunet 58

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 60

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 60

ANNEXES 61
Annexe 1 : Amendement déposés sur le sujet *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*.....63
Annexe 2 : Suites données par la section du travail et de l'emploi à l'amendement déposé sur le sujet *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*.....65
Annexe 3 : *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives* Diaporama illustrant les propos de M. Yves Urieta, rapporteur 67

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Je déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS

Décès

M. le Président. Mes chers collègues, M. Calvetti est décédé le 18 novembre 2011. Il était né dans le Vaucluse. Il travailla d'abord dans la papeterie de Fontaine-de-Vaucluse. Il a rejoint la Résistance dans les rangs de FTP. En 1945, il est de nouveau ouvrier papetier. Il assume des responsabilités syndicales à la CGT et des responsabilités politiques au Parti communiste.

En 1948, il est secrétaire du comité d'entreprise des Papeteries Navarre.

En 1967, il amorce ce qui deviendra plus tard la Fédération des travailleurs des industries du livre, dont il devient l'un des dirigeants.

Il fut administrateur de l'Association générale de retraite par répartition en 1952 et devient un spécialiste du dossier des retraites. Il fut Vice-président de l'Unedic, Président de l'Union confédérale des retraités CGT et membre du CES de 1973 à 1989.

Pierre Cointreau est décédé le 31 octobre 2011. Il était né à Angers, petit-fils d'Edouard Cointreau, créateur de la fameuse marque. Il présida cette société de 1963 à 1997 et initia des rapprochements et des fusions avec les cognacs Rémy Martin. Il fut pendant presque dix ans Président de la chambre de commerce et d'industrie d'Angers. Il fut nommé au Conseil au titre des entreprises privées industrielles de 1969 à 1974.

Je vous demande en leur mémoire de respecter une minute de silence.

(L'assemblée, debout, respecte une minute de silence)

Excuses

M. le Président. J'ai reçu les excuses de notre collègue, Marie-Françoise Gondard-Argenti, qui a malheureusement connu, ce matin même, un deuil familial. De ce fait, elle se fera représenter, avec l'accord de Mme la Présidente de la section du travail et de l'emploi, pour porter un

amendement, dont elle était l'auteur, sur le projet d'avis en discussion cette après-midi.

Séminaire

M. le Président. Ce matin, en réunion de Bureau, nous avons arrêté le principe d'un séminaire qui aura lieu le 11 janvier après-midi.

Saisines

M. le Président. Ce matin, en réunion de Bureau, nous avons donné notre accord pour que la section de l'éducation, de la culture et de la communication puisse préparer un rapport et un projet d'avis sur *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*.

Par ailleurs, il a été confié à la délégation à l'Outre-mer la préparation d'une étude sur *L'extension de la juridiction française au-delà de la zone économique exclusive : un atout pour la France*. Il s'agit d'un des enjeux stratégiques majeurs pour la puissance maritime qu'est la France et dont nous parlons trop peu.

Enfin, le Bureau a donné son accord pour que, à la demande de Mme la Présidente de la section environnement, la saisine sur *La place de l'animal dans la société* fasse l'objet d'un seul avis et non pas d'un avis et d'un rapport.

Communications diverses

M. le Président. Nous avons rendu compte ce matin, en Bureau, des rencontres qui se sont tenues à Madrid et Istanbul.

Mme Christiane Therry a représenté notre Conseil au sommet Euromed d'Istanbul. Les travaux ont porté sur le dialogue social, l'immigration, la coopération, les énergies renouvelables et le rôle de la femme dans la société. Nous avons accepté de collaborer avec les Conseils économiques du Maroc, de l'Italie, de Malte et du Liban sur la situation économique et sociale des femmes et sur la problématique des jeunes et de l'emploi, avec le Conseil économique d'Espagne, celui de Jordanie et celui du Maroc, ainsi qu'avec le Conseil économique et social européen. Il est évident que la problématique des jeunes par rapport à l'emploi est un enjeu considérable.

Chacun s'est réjoui d'ailleurs de la réélection de Michel Coquillion. Il a pu être fait état de ses qualités, qui sont particulièrement appréciées par nos collègues.

Par ailleurs, un séminaire s'est tenu à Madrid, où nous étions représentés. Il y avait le Conseil économique d'Israël et celui de Palestine. Les Israéliens ont fait état d'un dynamisme d'innovation et de création d'entreprises. Au contraire, le Conseil économique palestinien a fait part de sa vive inquiétude par rapport à un chômage très élevé chez les jeunes. Si le pays a développé des universités et des formations professionnelles, il y a, en revanche, une absence de débouchés et une faiblesse des salaires qui font que les jeunes les plus formés ne travaillent pas sur le territoire palestinien.

Cette réunion s'est terminée par une offre de dialogue présentée par la Palestine et acceptée par le Conseil économique israélien, dialogue qui se poursuivra.

Nous avons également fait part de l'intervention de M. Guy Vasseur auditionné, à notre demande, par le Comité économique et social européen pour défendre notre position : nous considérons comme anormal que l'Europe ne puisse pas financer - à hauteur de cinq cents millions d'euros - divers dispositifs d'aide alimentaire, mettant en péril des associations tels les Restaurants du cœur, si importantes pour les exclus. Je remercie vivement M. Vasseur d'avoir représenté le Conseil économique, social et environnemental à cette occasion.

Nous avons accepté le principe, sous réserve d'étude plus approfondie, de répondre à la demande du Conseil économique et social de Chine qui organisera, les 16 et 22 septembre 2012, un séminaire d'été recevant une cinquantaine de jeunes âgés de moins de 35 ans, parlant parfaitement anglais. Les dossiers de candidature doivent être soumis avant le mois de février. Suite à la dernière révision constitutionnelle, notre Conseil se voit doté de représentants d'organisations étudiantes et de mouvements de jeunesse ; nous avons donc choisi d'étudier ce dossier et de choisir, avec ces représentants, celles et ceux qui pourront nous représenter à ce séminaire.

J'ai répondu à l'invitation du Comité économique et social européen pour aborder le problème de la crise. J'ai rencontré un de nos membres qui est en train de faire une thèse sur le Conseil économique et social européen, ce dont nous sommes tout à fait ravis.

Nous avons également fait état d'une audition de nos collègues Hugues Martin et Yves Veyrier par l'Assemblée nationale pour étudier les incidences sur l'économie française de la Stratégie de Lisbonne. Un débat a été amorcé sur les contradictions entre la Stratégie de Lisbonne et les politiques monétaires et budgétaires actuellement fortement contraintes. Il a été signalé - je tiens à vous le rapporter - que l'avis unanime rendu sur la compétitivité a beaucoup intéressé les représentants de l'Assemblée nationale.

L'OCDE nous a remerciés pour notre avis sur le G20. Je voudrais à ce propos saluer notre collègue Céline Mesquida, de retour de la Conférence de Durban, qui, grâce au réseau *Twitter*, nous a permis de suivre au jour le jour, voire heure par heure, les évolutions plus ou moins chaotiques de cette conférence internationale sur le climat. Nous avons pu ainsi constater la tentative, parfois tout à fait particulière, de certains pays avancés qui n'hésitaient pas à prolonger les débats, mettant en cause la capacité des pays moins avancés

de pouvoir financer aussi longtemps leur présence à Durban, ce qui pouvait poser à terme un problème de quorum. Ainsi, au-delà des débats sur le fond, on s'aperçoit que la forme donne une lecture un peu cynique de ces conférences internationales, où la défense des causes est souvent piétinée par celle des intérêts.

Enfin, mes chers collègues, le Président du Sénat nous à fait part de la volonté de cette assemblée de nous consulter officiellement, dans les jours qui viennent, pour recueillir notre position sur les missions et les moyens des collectivités, ainsi que sur les relations avec l'État. C'est un sujet qui fera donc peut-être l'objet d'une saisine du Sénat.

Je vous rappelle que, dès la fin de cette session, nous allons lancer des travaux de mise aux normes de la sonorisation et d'installation d'un système de vote électronique. Nous avons arrêté les procédures concernant ce dernier : chaque conseiller ayant émargé aura un badge et pourra recevoir procuration pour voter.

Le Bureau a accepté que Reporter d'Espoir - que nous hébergeons au Palais d'Iéna - nous écrive pour nous indiquer ce qu'ils sont et font et venir devant le Bureau, voire devant l'assemblée plénière, expliquer leurs actions.

Nous avons arrêté le principe d'un groupe prospectif, comprenant des Vice-présidents dont M. Soubie, pour arrêter des procédures à même de canaliser, de coordonner et de mettre en cohérence toutes les participations pour lesquelles, aujourd'hui, nous sommes sollicités. En effet, des intellectuels souhaitent participer à nos débats, via sur notre site Internet. De même, des demandes sont faites par le Collège de France, le Conseil national numérique, l'académie des technologies, bref, un certain nombre d'intervenants extérieurs souhaitent apporter leur contribution, ce qui nous paraît tout à fait pertinent.

Enfin, en 2011, nous avons connu 188 événements : 139 colloques, 11 événements exceptionnels, 5 soirées, 22 plénières. En début d'année prochaine, avec les Questeurs, vous seront présentés, de la façon la plus transparente possible, nos orientations budgétaires et le coût de fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental. Cette année, les événements extérieurs ont permis d'engranger plus de 1,2 million d'euros de recettes et de financer à 76 % des événements gratuits, évidemment proposés par des membres du CESE. Il y a eu 14 événements à plein tarif, 10 événements à tarif présidentiel. Et puis, ce qui me paraît surtout important, c'est la volonté que nous avons de mettre le Conseil au cœur de la société et non pas au dessus de celle-ci, ce qui fait que nous avons doublé le nombre de visiteurs, passant de 12 000 à plus de 28 000.

Les Questeurs ont proposé une modification pour la caisse de retraite permettant d'assurer la justice au niveau des pensions de réversion. Nous avons modifié les frais de remboursement des conseillers d'Île-de-France, sans nuire à leurs intérêts ; c'était un simple ajustement. Nous avons sollicité tous les représentants du Conseil économique, social et environnemental qui sont dans des organismes extérieurs, afin qu'ils nous fassent le point sur les réunions.

Peut-être leur demanderai-je de temps en temps, en séance plénière, de bien vouloir vous rendre compte des travaux qu'ils ont engagés.

Présence dans la tribune

M. le Président. Je voudrais saluer la présence, dans les tribunes, des étudiants de l'IUT de Kourou, qui ont été invités par leur professeur, notre collègue Rémy Budoc.

(*Applaudissements*)

Présence au banc du Gouvernement

M. le Président.- Je voudrais saluer la présence des parlementaires, MM. Jean-Patrick Gille et Gérard Cherpion, auditionnés par la section du travail et de l'emploi dans le cadre de la préparation du projet d'avis que nous allons examiner.

Mme la ministre Nadine Morano viendra tout à l'heure, mais je salue la présence de Mme Lazard-Holly, conseillère à son cabinet.

Enfin, il ne vous a pas échappé que nous avions l'honneur de recevoir M. Jacques Delors.

Monsieur le Président, vous avez à mes yeux plusieurs qualités. Vous êtes né en Corrèze. Vous êtes un ancien maire, ce qui vous donne une expérience, une dimension locale. Vous avez un engagement de syndicaliste, ce qui fait que vous êtes très naturellement à l'aise dans cette maison. Vous avez travaillé au Plan ce qui fait que, parfois, vous êtes particulièrement sensible à ce besoin de vision. Et puis, nous n'oublions pas votre dimension européenne et le fait que, sous votre direction, l'Europe avait une vision, ce qui permettait parfois de mieux accepter la gestion, car lorsque la gestion tue la vision, on finit quelquefois par détruire l'objet dont on veut bien assurer la gestion.

Vous avez aussi dit, contre vos amis politiques, que la force économique doit être mise en place et qu'ensuite, on peut créer l'Europe sociale, quand d'autres souhaitaient inverser cette priorité. Le fait que vous ayez toujours eu le souci d'associer l'économique et le social nous tient également à cœur. Et, quand vous estimez que l'on agit parfois trop peu ou trop tard, nous voyons bien, aujourd'hui, que parfois, nous avons trop affaire à des calculs et pas assez à des stratégies.

Votre présence aujourd'hui est un honneur pour nous. Vous aviez reçu une critique de la part de vos propres amis, qui estimaient que vous n'étiez pas assez politique et trop pédagogue. À vos yeux, c'était un compliment. Dans la complexité de notre société, nous avons effectivement besoin d'hommes un peu sages qui, par leur pédagogie nous permette de comprendre à travers des formules extrêmement simples la complexité de notre société pour, ainsi, retrouver le chemin d'une confiance un peu perdue.

Je n'oublie pas non plus qu'à l'époque, avec Jacques Chaban-Delmas, vous étiez le promoteur de la *nouvelle société*, vous étiez l'inventeur des contrats de progrès et, surtout, l'inspirateur de la loi sur la formation permanente de 1971 qui nous vaut le plaisir aujourd'hui de vous avoir parmi nous, à l'invitation très cordiale de la Présidente de la section, Françoise Geng dont on sait que lorsqu'elle demande quelque chose, il est absolument impossible de le lui refuser.

Je voudrais vous saluer, dire que je prends souvent cette formule à laquelle je crois beaucoup : celles et ceux qui veulent exercer des responsabilités doivent parfois être moins attentifs à la conquête du pouvoir qu'à la recherche du crédit de leur propos. C'est la raison pour laquelle, sans plus tarder, pour camper le décor sur cette loi de 1971, je vais vous demander, M. Delors, de prendre à titre exceptionnel la parole pour qu'ensuite, je puisse la céder à Mme Geng afin qu'elle présente le travail de sa section, puis à M. Urieta, rapporteur.

La parole est à M. Jacques Delors.

(*Applaudissements*)

INTERVENTION DE M. JACQUES DELORS, ANCIEN MINISTRE

M. Delors. Monsieur le Président, Madame la Présidente de la section du travail et de l'emploi, Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame la conseillère du ministre, je suis évidemment très touché que l'on m'ait demandé d'intervenir un peu à titre exceptionnel lors de la discussion de la saisine du Premier ministre sur la formation professionnelle, alors que la loi de 1971 a maintenant quarante ans.

Si vous le permettez, en quelques minutes, pour ne pas trop empiéter sur vos discussions, je voudrais tout d'abord rappeler le contexte dans lequel est née la loi de 1971 car, me semble-t-il, la mémoire et l'expérience sont toujours indispensables pour penser l'avenir. Je dirai ensuite très peu de mots du bilan, puisque le rapport de M. Urieta est de ce point de vue exhaustif. Enfin, je vous indiquerai quelques ouvertures en liaison avec le problème plus général de l'éducation puisque, dans le langage, nous passons des responsables de la formation professionnelle, à la formation professionnelle continue, à la formation permanente, puis à l'éducation tout au long de la vie, mais le passage de l'un à l'autre est moins simple qu'on ne le croit.

Concernant le contexte dans lequel est née la loi de 1971, je voudrais rappeler que la loi qui a donné l'élan est la loi de Michel Debré de 1966. Non seulement il a donné l'impulsion qui nous a permis, à nous tous - dont moi qui étais au Commissariat général au Plan - de travailler sur ces questions, mais qui a aussi donné une structure d'organisation qui, aujourd'hui, fait défaut et qui était un instrument d'animation et de cohérence.

La loi de 1971 est née dans le cadre de cette structure de la loi Debré avec, entre temps, beaucoup de rapports, notamment un sur la rémunération des stagiaires de formation, sujet évidemment très sensible et très vital.

Cette loi est née dans les retombées de mai 1968, avec une conjoncture économique encore relativement bonne. Nous étions en train d'épuiser ce que l'on appelle les « *Trente Glorieuses* » au mépris des chiffres, mais elles étaient encore là.

Il y avait aussi des revendications précises, non seulement celles issues de mai 1968, avec une forte contestation du système éducatif, mais des revendications aussi sur le lieu de travail. Sans doute vous souvenez-vous, pour ceux qui étaient nés ou à l'époque déjà actifs, des différentes grèves des ouvriers spécialisés qui voulaient à la fois qu'on reconnaisse leur place dans l'entreprise et en même temps qu'on leur permette de progresser.

Le fait nouveau de l'époque, qui aujourd'hui ne vous surprendrait pas, mais à l'époque, il fallait le faire et le faire adopter, y compris par le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas : la négociation a précédé la loi ! Depuis, une loi de 2007 est venue pour structurer un peu tout cela. À l'époque, le fait que les partenaires sociaux se soient mis autour de la table pour trouver un accord était une révolution. Ils l'ont trouvé en 1970 en discutant avec l'État. Ce n'était pas simple, mais le « tigre » dans le moteur, c'était la taxe. Souvent, on se demandait pourquoi cette taxe s'ajoutant à l'accord interprofessionnel ? Il fallait un instrument qui stimule et contraigne à la fois.

Il ne serait peut-être pas inutile de rappeler qu'au début, les actions de formation professionnelle, dans le cadre de la loi de 1971, ciblaient cinq objectifs. Le premier visait les jeunes sortis du système scolaire sans formation suffisante ou sans qualification adéquate.

Le deuxième concernait les salariés contraints à se reconvertir parce qu'ils devaient changer de métier ou de profession ou d'entreprise.

Le troisième était destiné aux travailleurs soumis aux contraintes des changements. Il s'agissait des actions d'actualisation et de perfectionnement de connaissance. Ce sont elles qui ont eu le plus grand succès, pratiquement, dans les entreprises.

Le quatrième était pour les travailleurs souhaitant bénéficier d'une promotion sociale. Là il faut reconnaître une certaine déception. Peut-être que la société a changé, vous en parlerez.

Enfin, il y avait les actions de promotion culturelle. En 1970, nous étions dans une société avec un contexte tout à fait différent. De plus, la majorité de l'époque n'aimait pas beaucoup les actions de promotion culturelle ; il faut le dire pour être complet. Le dynamisme de la loi reposait à la fois sur les partenaires sociaux, sur les chefs d'entreprise et sur la concertation au niveau national.

Il fallait avant tout éviter que le système ne s'écarte des finalités fondamentales, qu'il fasse participer le secteur public notamment l'éducation nationale (là ce fût plutôt un échec) et éviter la « foire d'empoigne » sur le marché. C'est une question dont vous vous êtes préoccupés, dont traite aussi la loi de 2009.

Enfin, faciliter l'innovation humaine, sociale et pédagogique, faire retomber les innovations intéressantes.

Quant au bilan - c'est mon deuxième point-, je dirai avant de reprendre les termes même du rapporteur général que la formation professionnelle a été une grande contribution, trop souvent ignorée, à la modernisation de notre système productif. Le nombre des actions d'actualisation et de perfectionnement des connaissances ont permis à nos entreprises de s'adapter à un univers changeant à la fois sur le « que produire » et sur le « comment produire ».

Il s'est créé aussi des réflexes en faveur de la formation continue, ce qui n'était pas le cas voici quarante ans. J'ai noté l'autre jour, dans le contexte actuel de difficultés économiques, que les entreprises vont consacrer cette année plus d'argent à la formation professionnelle que l'an dernier. Cela prouve que ce n'est plus le même réflexe qu'il y a quarante ou cinquante ans. On considère que le recours à la formation professionnelle peut être l'un des moyens d'affronter la crise.

Enfin, c'est devenu un objet du dialogue social avec le plan triennal d'entreprise, même si personnellement j'aurai beaucoup de réserves ; cela s'est fait notamment au sein des comités d'entreprise et surtout (c'est vrai non seulement pour la France mais pour tous les pays) la montée du chômage dans les pays européens a fait diverger les objectifs de la formation professionnelle car il a fallu consacrer davantage de ressources aux travailleurs privés d'emploi, à leur reconversion, à la recherche d'un emploi.

Dans tous les pays, quels que soient les systèmes, on s'aperçoit qu'une partie importante des ressources a été *tournée* vers l'aide au chômage. Et ce n'est pas terminé puisque vous-mêmes dans vos travaux y faites allusion.

Pour le reste, je reprendrai ce qui est écrit dans le projet d'avis présenté par Yves Urieta : il nous faudra un système plus efficace, moins complexe et plus équilibré. « *Plus équilibré* », voulant dire que tous puissent accéder à la formation permanente.

Je termine cette brève intervention par quelques remarques sur l'avenir en pensant notamment à cette liaison entre formation professionnelle continue et éducation tout au long de la vie. Pour l'instant, l'éducation tout au long de la vie, ce sont des mots. D'ailleurs, il y a deux expressions en anglais : *long live training* qui signifie la formation professionnelle et *long life education* qui est plus général. Il faut bien réfléchir à tout cela.

D’abord, sur le « comment faire », vous m’excuserez auprès de ceux qui actuellement administrativement s’en servent : il n’y a pas de pilote dans l’avion. C’était cela l’enseignement de la loi Debré : il y avait au sommet un directoire, des responsables d’administration sous l’impulsion du secrétaire général de la formation, pour harmoniser les efforts menés dans tous les secteurs, y compris l’agriculture. Cela n’existe pas aujourd’hui. Le système est trop complexe. Nous avons besoin de réfléchir à un système qui serait inventeur de simplicité. Tout ce qui est compliqué coûte de l’argent et retarde la réalisation des objectifs.

Cette idée d’avoir une structure dépendant du Premier ministre ou d’un ministre pour avoir la cohérence nécessaire permettrait de faire remonter les innovations et d’assurer la convergence et la cohérence de l’ensemble. Votre rapporteur en parle.

Deuxième remarque sur le « comment faire », il est plus difficile de faire de la formation permanente dans les petites entreprises. C’est pourquoi dans plusieurs pays, aux États-Unis notamment, on a tenté de mutualiser les charges de gestion du personnel et les charges sociales des entreprises. La mutualisation est sûrement un moyen d’avenir permettant aux petites entreprises d’avoir davantage accès à ces possibilités de formation permanente.

Troisième remarque, il me semble qu’il faut un secteur témoin. Les innovations, tout ce qui peut permettre à des jeunes qui n’ont pas confiance en eux de retrouver la connaissance, de ce qu’ils sont, tout cela est du domaine de l’éducation et de la formation. Il faudrait avoir un secteur témoin de cela en France. Je songe à l’AFPA.

Enfin, dernier élément qui tourne autour du droit individuel à la formation et du congé individuel à la formation, il faut réfléchir à une formule qui permette de capitaliser les possibilités ou les droits à la formation.

Plusieurs formules sont possibles. Lorsque j’ai présidé la commission de l’Unesco sur l’éducation, j’avais proposé un compte éducation pour ceux qui quittaient l’école à 18 ans sans formation supérieure ; d’autres formules sont possibles mais amener nos compatriotes et toutes les générations à penser en termes d’épargne temps et d’éducation serait un moyen de fortifier les droits de chacun et de montrer que l’éducation nous en avons besoin vraiment tout au long de notre vie.

Concernant le « que faire », le souci essentiel que nous avons souligné dans un rapport du CERC : ce sont les décrocheurs. Je ne connais plus le chiffre exact, pardonnez-moi si je me trompe un peu, mais 80 000 jeunes sortent chaque année de l’enseignement secondaire sans formation ni diplôme. Pour certains d’entre eux, on n’arrive pas à remédier à cela.

La question des décrocheurs est importante. Quand nous avons fait cette loi, j’avais déjà cela en tête quand je voyais ces jeunes qui n’avaient ni la connaissance du monde du travail ni les possibilités de se comprendre, de prendre confiance en eux. Cette question est un grand chantier de la formation.

La seconde question relative au « que faire ? » est d'actualité et concerne l'alternance. L'alternance moderne a beaucoup de mérite. Elle permet aux jeunes de se confronter avec les réalités du monde du travail. Par conséquent, si cela ne convient pas, ils peuvent changer. C'est pourquoi, l'alternance bien gérée à tous les niveaux, secondaire ou supérieur, est un élément important. Il a souvent été dit que le système d'alternance en Allemagne était périmé. C'est néanmoins une des raisons du succès industriel et économique de l'Allemagne et de ses relations sociales. En effet, en alternance, se sont souvent rencontrés l'ouvrier qualifié et le chef d'atelier ou le cadre. L'alternance en Allemagne n'est pas désuète. Elle s'est adaptée aux nouveaux métiers et possibilités. L'alternance avec toutes ses retombées, en termes de contrats, de professionnalisation et autres, est vraiment une piste d'avenir.

Enfin, le problème de l'éducation. Mon double souci a toujours été de veiller à l'égalité des chances et de permettre à chaque jeune d'avoir confiance en lui-même. De nombreux jeunes abordent la vie active ou d'adulte sans connaissance d'eux-mêmes et sans confiance en eux-mêmes. Il est nécessaire de revenir aux quatre piliers de l'éducation : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être.

Ces quatre fondamentaux sont valables aussi bien pour la politique de formation que pour la politique de l'éducation. S'ils sont respectés, l'éducation est un trésor pour la société, pour ses objectifs sociaux, économiques et sa modernisation.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le Président, vous avez mis l'accent sur la confiance. Nous avons tenu un colloque récemment sur le « *Vivre ensemble* » durant lequel nous avons enregistré, sur notre site internet, cinq mille connexions. Nous avons créé la section de l'éducation et de la culture pour relever ce défi. Notre société moderne contient trop de temps inutile et perdu pour nos jeunes qui n'ont plus confiance en eux-mêmes. Nous devons réfléchir sur ce sujet.

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVES

M. le Président. L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'avis présenté par M. Yves Urieta, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Françoise Geng, sur *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*.

Avant d'entendre M. le rapporteur, Mme la Présidente de la section du travail et de l'emploi souhaite dire quelques mots d'ouverture.

Mme Geng, Présidente de la section du travail et de l'emploi. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Messieurs les députés, Chers collègues, Madame la représentante de la ministre, un petit mot pour vous donner le contexte dans lequel la section a travaillé sur ce sujet ô combien majeur. Avant tout, peut-être faut il souligner que le temps nous a été compté car la trêve estivale a fait que nous avons manqué de temps et, trois petits mois, nous ont semblé insuffisants pour travailler ce sujet en profondeur et aller là jusqu'où les conseillers auraient souhaité aller, compte tenu du périmètre de la saisine suffisamment large pour y consacrer du temps. D'où quelques frustrations.

Dire que les conseillers ont estimé que la saisine était peut-être un peu précoce au moins sur sa dernière partie concernant l'évaluation de la loi de 2009. En effet, des mesures législatives restent encore à paraître et un certain nombre de mesures ont la date butoir du 31 décembre 2011 pour leur mise en œuvre.

Malgré toutes ces contraintes, la section a travaillé avec beaucoup de bonne volonté, des débats vifs entre personnes convaincues. Nous avons rajouté du temps, des réunions, pour donner encore plus de place à ce débat et faire en sorte que l'ensemble des idées ait le temps de fusionner avec quelques étincelles, mais des idées et des recommandations intéressantes sont ainsi nées. Le rapporteur vous exposera l'objet de nos travaux.

Par ailleurs, je rends hommage au Président Delors qui nous a fait le plaisir d'accepter de venir participer à cette séance. Monsieur le Président, je suis très heureuse et très émue que vous ayez accepté de venir à cette plénière vous qui avez, entre autres, siéger dans cet hémicycle. Lorsque vous nous avez également fait l'honneur de venir dans notre section pour être auditionné sur le sujet de la formation professionnelle, les conseillers de notre section ont considéré qu'ils avaient vécu un grand moment. En effet, vous avez su retracer l'esprit qui vous a conduit à élaborer la loi de 1971, esprit qui a perduré dans les accords interprofessionnels et lois qui ont suivi, c'est dire combien cette loi a de la modernité.

On vous qualifie, Monsieur le Président, de père de la formation professionnelle ; alors j'ai quelques bonnes nouvelles sur cet enfant. Il va fêter ses 40 ans, pèse trente et un milliards d'euros et selon la formule consacrée, il fait le bonheur de millions de travailleurs actifs ou demandeurs d'emploi et de milliers d'entreprises. Il a bien passé quelques crises de croissance. Il faut le

recadrer de temps en temps, mais il reste prometteur et ses parrains, que sont les partenaires sociaux, gardent sur lui un œil bienveillant.

Vous avez eu raison, Monsieur le Président, d'envisager la formation aussi comme une possible deuxième chance pour de nombreux salariés. D'ailleurs, nous sommes peut-être quelques-uns dans cet hémicycle à en avoir bénéficié. Je ne prendrai que mon cas. Grâce à cette formation, j'ai passé mon BAC à plus de trente ans, puis deux cycles de hautes études dans la foulée. C'était ma deuxième chance, mes parents n'ayant pas eu les moyens de financer la première.

Ces quelques mots, Monsieur le Président, pour dire combien aujourd'hui, alors que la crise fait voler en éclat de nombreux repères et acquis, il nous faut encore avec plus de conviction et plus de force, préserver et développer cet outil qu'est la formation professionnelle. Non, la formation n'est pas une charge mais un investissement pour le présent et pour l'avenir, investissement pour l'emploi, les travailleurs et pour nos entreprises. C'est donc un enjeu majeur pour notre pays.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Le parcours de la formation doit permettre à quelqu'un de découvrir les richesses qu'il porte en lui-même, ne doit pas être un palliatif à nos insuffisances mais, au contraire, une amélioration de la confiance chez elle et ceux qui en bénéficient.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Je rappelle la présence au banc du Parlement de deux parlementaires, Gérard Cherpion et Jean-Patrick Gille. Nous sommes très sensibles à votre présence, symbole d'un renforcement de la relation entre le Parlement, le Gouvernement et le Conseil économique, social et environnemental .

La parole est à M. le rapporteur en remerciant, pour la qualité du travail accompli, rapport, les administrateurs de la section du travail et de l'emploi, M. Rémi Indart, Mmes Geneviève Darmon et Nathalie Ravion.

M. Urieta, rapporteur. Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, Monsieur le Président Jacques Delors, messieurs les députés, Madame la conseillère de Madame la ministre, Madame la Présidente de la section du travail et de l'emploi, mes Chers collègues, je souhaiterais, Monsieur le Président Jacques Delors avant tout, m'associer aux remerciements déjà donnés et vous souhaitez la bienvenue dans cet hémicycle que vous connaissez.

Je remercie aussi tous mes collègues de la section pour leur implication. C'était viril... ce qui, dans le sud-ouest, veut dire correct.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnalités que nous avons auditionnées et qui ont contribué à nourrir notre réflexion collective sur un sujet compliqué, vous le savez tous, mais ô combien important.

Remerciements du fond du cœur à toute l'équipe administrative de la section, Rémi Indart, Geneviève Darmon et Nathalie Ravion, pour tout le travail effectué à nos côtés, y compris, mes Chers collègues, pendant que certains se bronzaient cet été ! C'est dû au laps de temps qui était trop court. Je peux vous assurer - Mme Geng l'a déjà dit - que ce projet d'avis est vraiment le résultat du travail collectif de la section. Vous le savez, nous célébrons cette année les quarante ans de la formation professionnelle ; l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 fixait dès le préambule l'ambition initiale et elle existe toujours.

L'enseignement et la formation sont facteurs du progrès social, du développement technique et de la croissance économique. Ce trépied - comme tous les trépieds, d'ailleurs - est solide, perdure, et je suis convaincu qu'il va durer (*cf. diaporama publié en annexe*).

Quarante ans après la loi fondatrice du 16 juillet 1971, il faut bien reconnaître que notre système de formation a largement répondu à cette ambition. Cette loi a effectivement contribué à la modernisation de notre économie. Mes chers collègues, il faut savoir que 70 % des travailleurs en 1970 n'avaient pas de qualification ; ils ne sont plus aujourd'hui que 25 %. Certes, c'est encore largement insuffisant, mais il y a eu du progrès.

Au moment où la zone européenne fonde sa croissance sur le développement des connaissances, la formation professionnelle contribue à renforcer la compétitivité économique et permet à la population active de s'adapter aux évolutions technologiques.

À cet enjeu économique s'ajoute un enjeu social essentiel. En effet, non seulement la formation professionnelle conditionne l'accès à l'emploi, mais elle est aussi l'instrument majeur de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion sociale. Je sais que vous y êtes tous attachés.

Mes Chers collègues, conformément à la lettre de saisine du Premier ministre, le présent projet d'avis met d'abord en évidence les forces du système de formation professionnelle sans en négliger les insuffisances pour terminer avec nos recommandations visant à en améliorer le fonctionnement.

On a coutume de dire que la formation professionnelle est le terrain privilégié du dialogue social, mais c'est surtout un lieu de confrontation d'idées et de débats passionnés en raison des enjeux humains et financiers ; c'est un enjeu sociétal.

Je veux vous affirmer que nous avons eu, en section, des échanges riches et denses.

Voyons d'abord le constat. Vouloir dresser en quelques minutes le bilan de quarante ans de formation professionnelle est un exercice difficile, j'oserais même dire périlleux, mais je vais essayer.

Ces constats sont au nombre de trois.

Le premier est la loi fondatrice de 1971, qui reste d'une grande modernité. Cette loi a jeté les bases de l'organisation de la formation professionnelle telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Cette même loi a élevé la formation professionnelle au rang d'obligation nationale dans le cadre de l'éducation permanente, cette grande idée qui s'inscrit dans la longue tradition puisque je vous rappelle qu'elle remonte à Condorcet.

Portée par Jacques Delors, alors secrétaire général auprès du Premier ministre pour la formation professionnelle et la promotion sociale, la loi de 1971 reprend en partie l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970, dont la négociation était déjà prévue par les accords de Grenelle en 1968.

Si la loi de 1971 a bien résisté à l'épreuve du temps, c'est surtout parce qu'elle repose sur des piliers solides, un peu comme ceux des colonnes de notre salle hypostyle. Il faut du solide ! Monsieur le Président, vous qui avez aussi des racines dans le sud-ouest, vous savez ce qu'est la solidité des huit devant au rugby !

D'abord une obligation légale de financement, une gestion paritaire de la collecte des fonds de la formation et, enfin, la recherche d'un équilibre entre les besoins des entreprises, à travers le plan de formation, et ceux des salariés avec la création du Congé individuel de formation (CIF).

En dépit de ses imperfections, que j'évoquerai un peu plus tard, ce fameux trépied, sur lequel repose encore aujourd'hui tout l'édifice législatif et contractuel de la formation professionnelle, reste d'une grande modernité et je tenais à le souligner devant vous, les partenaires sociaux, à l'origine de l'accord national interprofessionnel de 1970 et en présence de celui qui fut le militant et le grand inspirateur de la loi de 1971.

Deuxième constat : notre système de formation professionnelle dispose de solides atouts. C'est un dispositif très évolutif ; la formation professionnelle a connu de nombreuses évolutions législatives et s'est adaptée pour répondre aux mutations du monde du travail et de l'emploi. Ce processus d'adaptation devra d'ailleurs se poursuivre pour répondre aux besoins des secteurs en tension ou d'avenir comme ceux de la croissance verte.

C'est aussi un système qui bénéficie de financements conséquents. Les dépenses de formation professionnelle d'apprentissage s'élèvent en effet à plus de 31 Md€, dont une grande part provient des entreprises - à peu près 41 % - et des collectivités publiques, qu'il s'agisse de l'État ou des régions.

L'effort financier des entreprises s'échelonne suivant la taille entre 0,55 % et 1,6 %, mais il faut savoir que beaucoup d'entreprises dépassent ces plafonds.

C'est un système qui donne une place centrale aux partenaires sociaux et nous tenons à ce que cette place centrale perdure et se renforce.

C'est aussi bien dans la définition des orientations de la formation professionnelle que dans leur mise en œuvre. Les partenaires sociaux remplissent en réalité un double rôle :

- un rôle d'impulsion par la négociation collective au niveau interprofessionnel et dans les branches ;
- un rôle dans la gestion paritaire des fonds de la formation, qui va bien au-delà de la collecte car il s'étend au conseil, notamment en direction des PME et TPE.

Enfin, un système qui fait une place de plus en plus grande à l'individu. Il s'agit là d'une évolution de fond, d'une évolution sociétale qui conduit à une individualisation croissante du droit à la formation.

Le salarié devient de plus en plus acteur de son parcours professionnel : la création du droit individuel à la formation (DIF), créé en 2003, et peut-être demain - sait-on jamais, c'est un grand débat -, le compte individuel de formation.

Troisième constat : les atouts de notre système de formation ne doivent pas masquer certaines faiblesses désormais bien identifiées. Le diagnostic est bien connu de tous : notre système de formation professionnelle n'est bien sûr pas exempt de critiques. Il est trop cloisonné, insuffisamment équitable, peu regardant sur la qualité de l'offre de formation, et enfin, difficilement gouvernable.

Je vais illustrer ces faiblesses en m'appuyant sur les principales observations du projet d'avis.

Un système trop cloisonné : notre système de formation professionnelle reste marqué par un cloisonnement en deux secteurs, l'un relevant de la formation initiale, très largement financée par les pouvoirs publics, l'autre de la formation continue, principalement financée par les entreprises. J'en veux pour preuve la place encore insuffisante (comparée aux autres pays européens) des universités dans le secteur de la formation professionnelle continue.

Un système inéquitable : en dépit des efforts réalisés ces dernières années, il se caractérise par des inégalités d'accès à la formation, nous aurons l'occasion d'y revenir. Dans notre pays, tous les ans, plus de 60 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification ni diplôme, plus de 120 000 sortent sans disposer d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Or, l'on constate que les personnes les moins diplômées sont celles qui, malheureusement, bénéficient le moins des actions de formation continue. Ainsi, un ingénieur ou un cadre a en moyenne beaucoup plus de chances de se voir proposer une formation qu'un ouvrier non qualifié. De même, alors que l'un des premiers objectifs de la formation continue devrait être de remettre le pied à l'étrier des personnes ayant perdu leur emploi, l'on observe qu'il est plus difficile pour les demandeurs d'emploi d'accéder à la formation que pour les salariés en situation d'activité. Je passe sur les autres inégalités du système : les femmes bénéficient moins de dispositifs de formation que les hommes, les salariés des PME moins que ceux des grandes entreprises, les salariés de plus de 55 ans moins que ceux de 30 à 55 ans.

Un système peu orienté vers la qualité de l'offre de formation : en 40 ans, les organismes de formation se sont développés sans que l'offre de formation soit véritablement encadrée et l'on observe aujourd'hui que l'offre tend à dicter sa loi à la demande alors que cela devrait être l'inverse. Quant aux deux principaux prestataires publics de formation continue que sont l'AFPA et le réseau des GRETA, ils doivent s'adapter aux risques d'une fragilisation réelle, à un nouveau contexte institutionnel à la fois régionalisé et plus concurrentiel.

Un système difficilement gouvernable : s'agissant de la formation des salariés et surtout des demandeurs d'emploi, voici deux logiques qui coexistent sans véritablement se rencontrer, une logique verticale d'organisation par branche et une logique horizontale qui donne à la région la compétence de droit commun en matière de formation. Certes, la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels a constitué une réelle avancée vers un décloisonnement financier, mais la loi de 2009 réformant la formation professionnelle n'a pas permis de lever l'ambiguïté et l'a même peut-être accrue si l'on veut bien considérer que l'État a cherché d'une certaine manière à reprendre la main sur le pilotage de la formation professionnelle.

Un autre motif d'insatisfaction en matière de gouvernance concerne ce que les spécialistes désignent par le « hors champ » (par opposition au champ de l'interprofessionnel). C'est ainsi que de larges pans de l'activité économique (agriculture, professions libérales, économie sociale et solidaire, particuliers, employeurs) se trouvent aujourd'hui exclus de la gouvernance des instances nationales de la formation professionnelle. Aujourd'hui, en 2011, peut-on penser que cette situation est encore acceptable ? Ce n'est pas de notre recours, mais de celui des intéressés...

Tous les secteurs que je viens de citer ont vocation, si vous m'autorisez cette métaphore champêtre, à venir fertiliser le champ de la formation professionnelle.

Voilà donc les principaux éléments du diagnostic. Face à ce constat, quelles sont les préconisations du projet d'avis qui vous est soumis ?

Tout d'abord, je tiens à insister sur un point : ce projet d'avis ne préconise pas une refondation complète de notre système de formation, mais suggère plutôt avec pragmatisme de le rationaliser afin de le rendre plus simple et plus accessible à ceux qui en ont le plus besoin. À peine deux ans après la réforme de 2009, qui n'a pas encore eu le temps de produire tous ses effets, notre assemblée considère en effet qu'il n'y a pas d'urgence à réformer à nouveau le système de formation professionnelle. Pour autant, répondant à la demande du Premier Ministre, notre assemblée souhaite ouvrir des perspectives en formulant 24 recommandations autour de quatre objectifs prioritaires : mieux articuler formation initiale et continue, accroître l'efficacité et la qualité de la formation, faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels et clarifier la gouvernance de la formation professionnelle.

Afin de ne pas être trop long, permettez-moi d'insister sur huit recommandations sur lesquelles il faudra à notre sens véritablement avancer dans les prochaines années.

Premièrement, le développement de la formation en alternance devrait constituer un premier objectif prioritaire pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle comme pour améliorer le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. À cet égard, les récentes mesures de la loi Cherpion en 2011 vont dans le bon sens et devraient permettre un recours plus large tant aux contrats d'apprentissage qu'aux contrats de professionnalisation.

Au-delà, notre assemblée considère que la voie de l'apprentissage et de la professionnalisation doit être davantage valorisée et plus largement mise en avant dans les choix de parcours visant à l'insertion professionnelle, y compris pour les meilleurs élèves et étudiants.

Afin de prévenir les ruptures de contrat, il importe aussi d'améliorer le suivi de l'alternance par un accompagnement renforcé notamment des apprentis, des maîtres d'apprentissage et des tuteurs.

La deuxième recommandation sur laquelle je souhaite insister porte sur un dispositif très novateur : le droit à la formation initiale différée. L'accord national interprofessionnel de 2009 a ouvert la voie à un droit à la formation initiale différée. Droit qui n'a pour l'instant pas trouvé de traduction législative. L'objectif poursuivi est de donner une seconde chance à l'ensemble des actifs, notamment aux jeunes sortis de l'école sans diplôme ni qualification professionnelle reconnue, voire sans le socle commun des connaissances et des compétences. Dans la nouvelle économie du savoir et de la connaissance, la situation des jeunes actifs non qualifiés constitue un gâchis collectif autant qu'un drame humain. Pour notre assemblée, il appartient à l'État de prendre l'initiative d'organiser une large concertation sur les modalités de cette formation initiale différée, qu'il s'agisse de la définition des publics prioritaires ou de la répartition de la charge du financement entre l'État, les régions et les partenaires sociaux.

Le Conseil insiste également sur la nécessité de garantir l'effectivité de ce droit essentiel, et plus particulièrement pour les publics concernés par les actions de lutte contre les situations d'illettrisme. Il soutient également la proposition, portée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et plus de cinquante organisations, de faire de la lutte contre les situations d'illettrisme une cause nationale.

Troisième recommandation : il s'agit de faire du plan de formation un véritable outil de gestion des ressources humaines de l'entreprise.

Aujourd'hui, l'élaboration du plan de formation est assurée sous la responsabilité pleine et entière de l'employeur, après consultation du comité d'entreprise pour les entreprises de plus de cinquante salariés. Sans remettre en cause le pouvoir de décision de l'employeur sur le plan de la formation, il convient toutefois de faire en sorte que la formation participe du dialogue social dans l'entreprise.

C'est pourquoi le Conseil considère que le thème de la formation professionnelle gagnerait à être intégré à la négociation annuelle d'entreprise. Cela permettrait de mieux articuler le plan de formation à la négociation triennale de branche fixant les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés.

De même, notre assemblée considère ainsi que le plan de formation de l'entreprise devrait être davantage consacré à des actions visant au développement des compétences des salariés, à leur promotion sociale ainsi qu'à la validation des acquis de l'expérience.

Quatrième recommandation : celle de la qualité de l'offre de la formation.

Sur ce point, il faut absolument encourager toutes les démarches volontaires visant à faire reconnaître la qualité de l'offre de formation, en particulier au travers des procédures de labellisation et de certification. En outre, le projet d'avis préconise un site unique, un « portail répertoire » accessible à tous les utilisateurs.

Pour cela, la base de données Kélios, utilisée par le Fongecif d'Île-de-France que nous avons visité et dont nous avons pu constater l'efficacité, pourrait être prise en compte. Pourquoi ne pas charger de l'animation de ce site le Centre Info ?

Cinquième recommandation qui semble à mes yeux également prioritaire : elle concerne l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle. Dans un avis récent sur la réforme du service public de l'emploi, notre assemblée avait déjà pointé les difficultés d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle, élément pourtant fondamental dans la sécurisation de leur parcours professionnel.

Sixième recommandation : elle porte sur la nécessaire articulation entre chômage partiel et formation. Là encore, dans un souci de sécurisation des parcours professionnels, le principe d'une meilleure articulation entre chômage partiel et formation semble fondamental pour notre assemblée. C'est aussi en effet dans le cadre du chômage partiel que la formation professionnelle peut pleinement être utile, en permettant à des salariés de se requalifier à un moment clé de leur carrière et de leur vie.

Septième recommandation : la gouvernance globale du système de formation professionnelle. Il semble indispensable de mieux préciser le rôle et les compétences des différents acteurs, qu'il s'agisse de l'État, des partenaires sociaux ou des Régions.

En particulier, le législateur ayant fait de la formation professionnelle une obligation nationale, il serait opportun de bien identifier les activités qui relèvent au premier chef des missions du service public, comme par exemple la lutte contre l'illettrisme, la formation des demandeurs d'emploi, le droit à la formation initiale différée.

Huitième et dernière recommandation que j'ai choisie de retenir : il s'agit de clarifier la gouvernance régionale en tirant toutes les conséquences de l'émergence d'un nouvel acteur que tout le monde reconnaît : la Région.

Sur ce point, le Conseil formule deux propositions.

Premièrement, nous rappelons la préconisation du Conseil régional de l'emploi (CRE) de regrouper le CRE et le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire émerger une véritable vision stratégique territoriale, s'appuyant sur le rôle « d'ensemblier » des Régions. Je précise bien « d'ensemblier ».

Deuxièmement, il convient de faire en sorte que les Régions puissent conclure, comme l'Accord interprofessionnel de 2009 leur en offre la possibilité, des conventions avec le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ces cofinancements auraient vocation, comme le préconise l'assemblée des CESER, à favoriser les projets communs territoriaux et à promouvoir des actions de formation répondant à des priorités régionales. Je salue le Président du fonds paritaire SPP, Djamal Teskouk, qui est dans nos rangs, dont les éclairages nous ont été particulièrement utiles tout au long de la préparation de ce projet d'avis. Je tenais à vous en remercier, Djamal.

Je pourrais poursuivre la liste des recommandations. Mais je vous renvoie à ce que je vous avez déjà lu, à savoir le projet d'avis.

En conclusion, je souhaiterais simplement insister sur notre message principal, à savoir que nous devons investir dans le capital humain de la main-d'œuvre, dans l'éducation et la formation professionnelle tout au long de la vie. Car les politiques d'investissement dans le capital humain stimulent la productivité du travail, renforcent notre compétitivité économique et permettent aux salariés de s'élever socialement.

Il convient aussi d'assurer un accès égal à la formation professionnelle, afin que chacun puisse trouver sa place dans la société.

La lutte contre l'illettrisme et le chômage de longue durée doiventt faire l'objet d'un engagement fort de tous les acteurs, y compris les politiques.

Dans le contexte international actuel que nous connaissons tous, les salariés et nos entreprises auront encore plus besoin de formation professionnelle, cela participera de la cohésion sociale.

Mes chers collègues, en ces moments difficiles, veillons à ce que l'espérance que nous portons tous ne s'éteigne jamais ; elle est notre lumière.

(*Applaudissements*)

M. le Président.- Merci, Monsieur le rapporteur.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte. La parole est à M. Jamme, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Jamme

M. Jamme. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Madame la ministre, Messieurs les députés, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, je voudrais tout d'abord m'adresser à M. Delors. En votre qualité de fondateur du système français de formation professionnelle continue, assis sur la gestion paritaire, je tiens à vous dire, au nom de la CFDT, toute notre reconnaissance.

La saisine de M. le Premier ministre saisissant l'opportunité du 40ème anniversaire de la publication de la loi du 16 juillet 1971 a donné l'impression à notre section qu'une nouvelle réforme s'imposait déjà. Celle de 2009 n'est pas totalement mise en œuvre et n'a évidemment pas produit tous les effets escomptés.

Le projet d'avis rappelle à juste titre qu'il n'y a pas urgence à réformer d'une part, que toute évolution législative doit être précédée d'une négociation interprofessionnelle, d'autre part. Il était toutefois possible que le Conseil économique, social et environnemental se saisisse de problématiques aujourd'hui identifiées et insuffisamment ou mal traitées, mais le calendrier trop resserré au nom d'une supposée urgence n'a pas permis d'explorer des pistes potentiellement novatrices comme la formation initiale différée ou le compte individuel de formation, encore moins de nous saisir des enjeux multiples de la certification, de la formation comme objet de dialogue social dans les entreprises et les branches, du financement des formations de longue durée, de l'obligation nationale d'élever d'au moins un niveau la qualification des personnes, des inégalités d'accès et de l'appétence des salariés.

Nous avons travaillé, pour l'essentiel, sur des recommandations - et c'est positif - visant à mieux utiliser, à mieux articuler, à mieux gouverner, à mieux renforcer, à promouvoir. Tout cela, encore une fois, est positif.

Quant aux propositions potentiellement innovantes, nous nous sommes limités à souhaiter la création d'une table ronde initiée par l'État pour la formation initiale différée à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création éventuelle d'un compte individuel de formation et à inciter à la mise en place d'une politique d'accompagnement de certains demandeurs d'emploi de longue durée semblable au contrat de sécurisation professionnelle.

Nous n'avons pas eu le temps d'approfondir la réflexion pour apprécier les effets de telle innovation ou impact sur les budgets, impact sur les autres dispositifs, sur les entreprises et les personnes. Un exemple, l'éventuelle création de comptes individuels. Serait-ce un dispositif universel ouvert à tous ou non ?

Quelle évolution quant aux responsabilités de l'État, des personnes et des entreprises garantes de l'employabilité ? Quel régime juridique, fiscal, social, si c'est une assurance ou une prévoyance individuelle ? Est-ce un droit opposable et à qui ? Qui accompagne les personnes ? Quel devenir pour le dispositif actuel ? Je pourrais continuer les questions.

En dépit de ces insuffisances imputables au calendrier resserré, la CFDT votera l'avis, sous les réserves habituelles.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Lenancker, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Lenancker

M. Lenancker. Monsieur le ministre, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président, Madame la Présidente de section, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, alors que la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009 est loin d'être achevée, le travail de notre assemblée pour répondre à la saisine du Premier ministre n'était pas aisé, mais notre section, malgré un temps trop court, comme l'a souligné notre Présidente, a su une nouvelle fois produire un travail collectif et intensif de qualité et répondre à la fonction du Conseil économique, social et environnemental d'évaluation des politiques publiques.

En relevant le seuil de collecte des OPCA, la loi de 2009 a amorcé un processus de regroupement permettant de renforcer l'implantation territoriale et d'assurer un service de proximité aux entreprises, notamment aux PME qui en ont grandement besoin. C'est dans cet esprit et en se basant sur une logique de similitude de métier que l'OPCA de la coopération agricole et des industries alimentaires qui rassemble 12 000 entreprises employant 460 000 salariés, a été créé en juillet dernier en présence du ministre du Travail et de Mme le ministre de l'Apprentissage et de la formation professionnelle. Ce nouvel OPCA sera ainsi le second de branche dans le domaine industriel, après celui de la métallurgie

Nous souhaitons compléter notre intervention d'aujourd'hui par une dimension plus prospective, car c'est bien aussi le rôle du Conseil économique, social et environnemental de proposer de nouvelles pistes. Alors que les inquiétudes sont croissantes sur les phénomènes de précarité de l'emploi, nous sommes convaincus que l'évolution et l'avenir de la formation professionnelle sont liés au développement de la sécurisation des parcours professionnels. Il s'agit, pour nous, de donner au salarié la possibilité de construire et de mieux maîtriser son parcours de travail lui permettant de développer au mieux ses compétences et ses talents tout au long de la vie au travail et, si possible, d'intégrer plus harmonieusement ce parcours professionnel dans le parcours de vie lui-même.

C’est dans cet esprit que nous avons proposé la création d’un compte épargne formation tout au long de la vie pour tout actif, abondé par un crédit formation alimenté proportionnellement au nombre d’années travaillées. Ainsi, l’union des syndicats groupements d’employeurs représentatifs dans l’économie sociale, qui représente 60 000 employeurs et plus de 800 000 salariés, a signé le 15 janvier 2011 un accord multiprofessionnel sur les parcours d’évolution professionnelle dans l’économie sociale qui prévoit la transférabilité du DIF d’une branche professionnelle à l’autre, y compris en cas de démission et de rupture conventionnelle. Il s’agit de permettre à chaque actif de bénéficier d’un socle de droits transférables et utilisables au cours de sa vie professionnelle.

Nous vous remercions, Monsieur le rapporteur, d’avoir accepté d’ouvrir la réflexion sur ce dossier en proposant de réaliser une étude de faisabilité sur la création éventuelle de comptes individuels de formation. Nous sommes convaincus qu’un tel outil s’inscrirait dans une démarche de co-construction du parcours professionnel entre employés et employeurs, en lien notamment avec la GPEC.

Cette capacité d’innovation de notre secteur d’activité montre à quel point il est important - et c’est l’une de vos recommandations - d’intégrer dans la gouvernance de la formation professionnelle des secteurs d’activité comme l’économie sociale et l’agriculture et les professions libérales, considérées aujourd’hui comme hors champ.

Vous l’avez compris, le groupe de la coopération soutiendra le projet d’avis qui nous est présenté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, M. le Président a évoqué les raisons qui ont tenu à l’écart de cette assemblée Marie-Françoise Gondard-Argenti, que je vais remplacer. La formation professionnelle depuis la loi de 1971 dont vous avez été, Monsieur Delors, le père fondateur, s’est installée au cœur du dispositif d’accompagnement des salariés dans leurs démarches de perfectionnement professionnel. Quarante ans après, elle est un véritable outil de sécurisation des parcours des salariés et un formidable moteur de compétitivité des entreprises. Le secteur libéral en est une des illustrations, car l’entreprise libérale n’a de réalité que par les compétences de l’ensemble de son équipe mise au service des patients, des clients ou des entreprises.

Cette garantie de compétence et actualisation des connaissances ne peut s’acquérir que par une formation initiale et continue suivie. De ce fait, notre secteur s’est emparé de longue date de la formation professionnelle et des dispositifs professionnalisants. Toutefois, le dispositif de formation mis en place

pour les salariés des entreprises libérales souffre d'un déficit de visibilité au niveau des pouvoirs publics centraux. La représentation du secteur libéral est quasiment inexistante dans l'organigramme actuel de la formation professionnelle, tant au niveau national que territorial. Or, la gouvernance du système est conférée aux seules organisations qualifiées de nationales et interprofessionnelles qui méconnaissent nos entreprises et nos salariés et, plus généralement, l'ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler le « hors champ ».

Cela est particulièrement vrai dans la mesure où depuis la loi Larcher du 30 janvier 2007, elles sont devenues de pré-législateurs.

Une fois la loi votée sur ces bases, il ne reste plus aux entreprises du hors champ qu'à s'y couler grâce à diverses contorsions. Le secteur libéral a besoin d'un dialogue social institutionnel important et de qualité. Pour cela, nous jouons la carte du paritarisme, à la fois de gestion mais surtout de co-construction. Ce que le secteur libéral pratique avec les partenaires sociaux pour son secteur d'activité, il serait disposé à le pratiquer au niveau national et interprofessionnel. Nous avons la faiblesse de croire que le débat national y gagnerait en qualité, en assise et en représentativité.

Au moment où le pouvoir politique réclame la mobilisation des forces vives de la Nation pour faire face à la crise, les 750 000 entreprises libérales et leur 1,8 million salariés, soit 10 % des emplois du secteur privé, et 25 % des entreprises sont toujours privées de toute représentation.

Cela n'est plus acceptable dans le contexte actuel. Nous tenons cependant à saluer la qualité d'écoute et l'esprit d'ouverture dont la présidence et le rapporteur ont fait preuve. Nous les remercions chaleureusement, ils ont su éviter que sur un sujet aussi sensible que celui-ci, difficile, très technique, mais aussi très politique, les discussions tournent au dialogue d'experts ou prennent l'allure de négociation.

Nous ne reviendrons pas sur les constats faits dans le projet d'avis car nous les partageons, comme la plupart des recommandations, car elles ont été le fruit de véritables débats. Les nombreux amendements et les contributions apportées par l'ensemble des groupes au fur et à mesure des séances de travail de la section témoignent de la vitalité des échanges, cependant, nous regrettons que le projet d'avis n'ait pas été plus ambitieux sur un point particulier.

Pour nous qui demandons l'intégration du secteur des professions libérales dans le champ de la négociation interprofessionnelle et nationale, la recommandation visant à mieux prendre en compte le hors champ dans la gouvernance de la formation professionnelle reste trop timorée.

Pour des raisons d'équité, mais aussi d'efficacité, bien rappelées dans le projet d'avis, tous les employeurs y compris ceux du hors champ doivent être des acteurs à part entière de la gouvernance de la formation professionnelle. Il ne peut suffire de clarifier la place du hors champ au sein de celle-ci. Il faut l'y intégrer.

Aussi, nous vous soumettons un amendement demandant que les employeurs du hors champ intègrent la gouvernance de la formation professionnelle.

De son adoption ou de son refus dépendra notre vote. C'est là une question de fond, de principe dont l'enjeu, vous le comprendrez, va au-delà de ce projet d'avis. Sans contester la bonne volonté exprimée durant les travaux ni les avancées obtenues, nous ne pourrons soutenir un texte qui reste en deçà de notre légitime exigence.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dos Santos, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Dos Santos

M. Dos Santos. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Madame la Présidente, Chers collègues, Monsieur le rapporteur, vous avez pointé sans failles ni réserves les forces du système de formation professionnelle sans pour autant négliger les insuffisances et mon groupe tient à vous en remercier.

Vous ouvrez des pistes, encouragez des démarches pragmatiques, suggérez des outils. Si notre groupe partage votre constat de mieux articuler la formation initiale et professionnelle, d'accroître l'efficacité du système de formation professionnelle et de renforcer la gouvernance et le pilotage, nous regrettons que votre projet ne conçoive la sécurisation des parcours professionnels qu'une fois le salarié au chômage.

La CFE-CGC estime que l'on ne peut faire des demandeurs d'emploi, les seuls bénéficiaires de la formation professionnelle. La nécessaire adaptation continue de notre économie conduit et conduira de plus en plus les salariés à changer d'emploi, de métier et à être acteur de leur avenir. La sécurisation impose dans ce contexte de passer d'une logique principalement curative à une logique préventive.

De cette logique découle le fait que tous les salariés sont concernés, personne ne pouvant s'estimer *a priori* à l'abri des aléas de la vie professionnelle ; dans l'intérêt des salariés et des entreprises, la mobilité choisie est préférable à la mobilité subie. Une sécurisation des parcours efficaces est envisagée quand la personne est encore en poste, quel que soit son niveau de qualification.

Si nous retenons l'exemple de l'encadrement, celui-ci n'est jamais considéré comme un public prioritaire alors que la formation s'y avère essentielle. Or, leurs formations sont celles qui deviennent le plus rapidement obsolètes et de ce fait, ils se retrouvent éloignés de l'emploi. Il faut considérer qu'un cadre, un technicien ou un agent de maîtrise non formé représente un coût pour l'entreprise. Même si leurs formations peuvent s'avérer plus longue et coûteuse, elles font partie des éléments à prendre en compte dans un souci de compétitivité et de performance de l'entreprise.

Les salariés occupant des fonctions d'encadrement sont aussi confrontées à la nécessité d'adapter et de faire évoluer leurs compétences professionnelles. Ils doivent être en mesure d'accompagner les salariés dont ils ont la responsabilité. Les mutations technologiques rapides, les nouveaux modes de production et les process innovants requièrent des formations adaptées. Garantir ces formations participe indéniablement d'une sécurisation des parcours professionnels.

La recherche d'un nivellement par le bas de la prise en compte des besoins et des ressources dédiées à la formation professionnelle est une voie dangereuse. Si nous convenons qu'il faille donner une qualification professionnelle à ceux qui n'en ont pas afin de permettre leur insertion professionnelle et sociale, nous devons également veiller à un équilibre qui permette aux salariés, et notamment à l'encadrement, un maintien de l'emploi et la possibilité d'effectuer des mobilités professionnelles au cours de leur carrière.

À titre d'exemple, une recrudescence des licenciements pour insuffisance professionnelle, l'application des critères professionnels de sélection en cas de licenciement économique vient confirmer que l'encadrement n'est pas épargné par les difficultés de rupture professionnelle.

Le projet d'avis propose de créer des fonds régionaux de sécurisation des parcours professionnels dirigés par l'État, la région, Pôle emploi et les partenaires sociaux. La CFE-CGC est réticente à cette proposition. Avec la création de ces fonds, gouvernés à quatre, la place des partenaires sociaux dans la région en matière de formation est réduite, alors qu'ils sont l'un des plus gros pourvoyeurs de fonds via le fonds paritaire de sécurisation de parcours professionnels et les OPCA.

Cette crainte est renforcée au regard de la place minime que certaines régions leur laissent lors de l'établissement des contrats de plans régional de développement des formations. La création de tels fonds régionaux participent à une multiplication du nombre de financeurs ; cela répond-il aux demandes de simplification du dispositif ?

De plus avec la place restreinte des partenaires sociaux dans ce fonds, les besoins des branches sur le territoire seront-ils entendus ? Ces fonds ne doivent pas avoir comme seuls objectifs le financement des besoins des régions. En outre, en multipliant les lieux de décision, il deviendra impossible d'avoir une vision globale de ce qui se décide et se finance dans les régions en matière de formation professionnelle.

La CFE-CGC ne peut cautionner le principe même de l'individualisation des parcours de formation. Une telle approche ne prend pas en considération le contexte économique et notamment la question de la compétitivité des entreprises. Il est important de sortir de la finalité accordée à la formation continue qui aurait pour vocation de compenser une absence de formation initiale solide. Une telle conception écarte l'encadrement du bénéfice de la formation continue alors qu'étant sur des niveaux de postes pointus, il mérite une mise à niveau permanente.

C’est en veillant au maintien de l’emploi et au développement des compétences des salariés que l’on sécurisera leur avenir professionnel et leur parcours. Ces différences d’appréciation conduisent notre groupe à s’abstenir.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole à est à M. Budoc, au nom du groupe de l’Outre-mer.

Mes chers collègues, je vous rappelle que M. Budoc est le professeur des élèves qu’il a invités, qui sont présents en tribune et qui vont avoir le privilège de surveiller leur professeur.

Outre-mer - M. Budoc

M. Budoc. En effet, Monsieur le Président, une vingtaine de jeunes de l’IUT de Kourou sont en métropole pour une semaine, dans le cadre d’un parcours de connaissance de l’environnement social, économique, politique. Aujourd’hui, ils sont ici, demain à l’Assemblée nationale. Ils visiteront un Géant Casino dans la région parisienne. Ils iront visiter le muser des Arts et Métiers au Cnam et iront voir notre ministre de l’Outre-mer, Mme Penchard, jeudi après midi ; sans oublier bien sur la Tour Eiffel, l’Arc de Triomphe... Ce matin, ils ont visité le palais d’Iéna. Une bonne partie d’entre eux ne connaissait pas encore la métropole.

Je salue ma collègue, Madame Hachille, Maître de conférences, qui les accompagne.

Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Messieurs les parlementaires, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, quatre objectifs prioritaires, vingt quatre recommandations, c’est dire à la fois la complexité du sujet mais aussi la qualité et la densité du projet d’avis présenté aujourd’hui à la demande du Premier ministre.

Notre groupe soutient l’ensemble des préconisations formulées dans le projet d’avis et souhaite mettre en exergue les quatre axes suivants. Une meilleure articulation entre formations initiale et continue doit être mise en œuvre pour permettre à chacun de bénéficier d’un parcours de formation dans un souci d’efficacité et de qualité. Un renforcement des liens entre le système éducatif et le monde du travail est indispensable pour favoriser l’accès à l’emploi et particulièrement dans les PME et TPE. En Outre-mer, c’est indispensable.

L’adaptation de notre système de certification aux évolutions économiques et aux enjeux régionaux dans les collectivités d’Outre-mer doit être une priorité. La sécurisation des parcours professionnels est un axe qui a particulièrement retenu notre attention, dans la mesure où, les taux de chômage sont sensiblement bien plus élevés en Outre-mer, notamment chez nombre de nos jeunes qui en souffrent et nous sommes vigilants sur ce point.

Des exemples existent dans certains territoires ultramarins et sont susceptibles d’apporter un éclairage pertinent sur cette problématique de la formation professionnelle. Dans le domaine du nickel en Nouvelle-Calédonie,

des exemples de formation, d'emplois locaux ont été mis en œuvre et en Guyane, nous sommes vigilants sur ce qui se passera dans le domaine des hydrocarbures avec la découverte de pétrole.

Par ailleurs, il faut souligner le rôle important joué en Outre-mer par un organisme comme le service militaire adapté dans la formation professionnelle des jeunes en situation d'échec scolaire. Cette problématique de la formation professionnelle, notamment celle des jeunes, préoccupe fortement notre groupe. Nous prenons donc acte de l'ensemble des préconisations formulées dans le projet d'avis et, dans ces conditions, nous le voterons.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Prévost, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - M. Prévost

M. Prévost. Mesdames, Messieurs, Chers collègues, l'amélioration de notre système de formation professionnelle continue construit par la loi de 1971 faisant suite aux événements de mai 1968 constitue l'un des enjeux majeurs du développement économique et social de notre pays. Dans le contexte de crise économique actuelle, le renforcement de l'accès des salariés à la formation continue est un enjeu majeur, tant pour les salariés eux-mêmes que pour le développement économique du pays. Deux ans après la promulgation de la loi de 2009, il était trop tôt pour notre assemblée pour dresser un bilan exhaustif et complet de la mise en œuvre de cette loi. Malgré cet écueil, notre groupe tient à souligner la qualité du travail réalisé et du projet d'avis qui permet de répondre - de manière convaincante, sans éviter les débats - aux critiques parfois récurrentes de notre système de formation continue.

Nous souhaitons souligner la qualité de ce projet d'avis qui, aujourd'hui, permet non seulement de tracer des perspectives pour en améliorer le fonctionnement et la gouvernance, mais aussi pour mieux lutter contre les inégalités d'accès à la formation continue que connaissent les salariés peu qualifiés, les demandeurs d'emploi ou les salariés des TPE PME.

Nous partageons la plupart des préconisations du projet d'avis, notamment celles consistant à faire de l'université un acteur à part entière de la formation continue à condition de lui en donner les moyens.

En revanche, le projet d'avis laisse certaines questions en suspens. Nous souhaitons pouvoir les aborder lors de nos prochains travaux. Le projet d'avis souligne la faiblesse de la régulation de l'offre de formation continue et propose la mise en ligne d'un référentiel qualité des organismes de formation. Les modalités d'un véritable contrôle de cette qualité des formations restent encore aujourd'hui posées, ainsi que la question des modalités de certification et de la reconnaissance des formations délivrées sur le marché du travail.

Nous ajoutons que la place accrue que serait amenée à prendre les universités dans le système, doit s'accompagner d'une meilleure reconnaissance diplômante de l'ensemble des formations délivrées par les organismes, afin d'éviter le risque d'un système de formation continue à deux vitesses nuisible aux salariés, notamment.

Le projet d'avis évoque la nécessité de mieux articuler formations initiale et continue. Cette complémentarité est importante puisque ce sont les salariés qui ont bénéficié du plus haut niveau de formation initiale qui ont recours à la formation continue.

Nous nous félicitons que le projet d'avis ne tombe dans pas dans le piège consistant à considérer que toute formation initiale est déconnectée des enjeux du marché du travail, même si nous aurions préféré qu'une place plus importante soit faite à l'enseignement initial professionnel, ainsi qu'aux formations initiales professionnelles. Je ne peux pas ne pas mentionner les IUT.

Nous aurions aussi aimé que le projet d'avis approfondisse un phénomène approché lors de l'audition du représentant de l'AFPA, celui des reconversions professionnelles avant vingt cinq ans qui pose la question de la formation initiale et du fait de savoir si c'est à la formation continue de répondre à cette situation des jeunes en difficulté.

Comme l'a démontré le projet d'avis, l'accès à la formation continue reste corrélé aux niveaux de formation initiale. Renforcer l'accès des salariés les moins qualifiés à la formation continue est indispensable, tout comme la mise en place d'un droit à la formation initiale différée.

En revanche, cette démarche ne saurait faire oublier la nécessité de renforcer l'accès de tous à la formation initiale. C'est en jouant sur ces deux axes, formation initiale réellement accessible et de haut niveau et formation continue qui réponde aux besoins des salariés des entreprises, que notre pays pourra relever le défi de l'élévation du niveau de qualification.

Nous partageons le souhait qu'ont émis plusieurs représentants en section de réfléchir à l'adaptation du contenu des formations initiale et continue, aux métiers liés à la conversion écologique de l'économie et à ses évolutions techniques. Sur ces éléments, nous invitons à approfondir ces questions dans les prochaines saisines. Malgré ces différents éléments, notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dutoit, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Dutoit

Mme Dutoit. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Madame la Présidente de la section, Chère Françoise, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, je tiens à vous remercier, Monsieur le rapporteur et Madame la Présidente, pour la manière dont vous avez su mener ce travail. Vous avez en effet été en mesure de nous rassembler - cela n'a pas toujours été simple -, et d'entendre les très nombreuses contributions des uns et des autres et ce, dans un délai, plus que réduit.

Ce projet d'avis est un document collectif. Chacun, par son expertise, a pu apporter une valeur ajoutée. J'y ai appris beaucoup.

Comme vous le savez, l'agriculture, chère à M. le ministre Delors, que je tiens à saluer et à remercier pour ses propos sur la ruralité au sein de notre section, et plus largement, l'ensemble du secteur agro alimentaire doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis. Au premier rang duquel, nourrir une population toujours plus importante tout en répondant aux objectifs de compétitivité.

Pour le groupe de l'agriculture, la formation professionnelle est ainsi un enjeu de premier plan. L'organisation territoriale, mais aussi l'efficacité en taux net d'emplois de notre enseignement initial placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture sont d'ailleurs régulièrement salués. En ce sens, le rôle de la formation continue est bien plus d'être une plus-value pour l'économie de nos entreprises et pour la formation sociale des personnes.

Les agriculteurs font en sorte de plus en plus d'obtenir des outils les aidant à répondre aux aléas climatiques et économiques, mais aussi à s'adapter aux réglementations européennes, notamment ces derniers temps sur les produits phytosanitaires ou encore pour insérer les demandeurs d'emploi par le dispositif Adema.

Nous resterons donc particulièrement vigilants, comme la section de l'éducation y a fait allusion dans sa contribution, à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans. Ce dispositif pose pour nous des difficultés en termes d'insertion ou de qualification. Il faudra au plus vite en débattre avant de laisser les jeunes sur le bord du chemin.

Nous vous rejoignons, Monsieur le rapporteur, quand vous proposez d'encourager, avec des frais de gestion moins contraints, l'accompagnement des TPE et PME à mieux connaître et à mieux utiliser les différents dispositifs de formation.

Je rappelle que simplifier la réglementation et faire le lien entre les branches et les territoires est aussi pour nous primordial pour garantir lisibilité et service de proximité aux individus, comme aux entreprises.

D'une manière plus générale, nous nous félicitons que notre projet d'avis insiste sur la nécessité d'améliorer et de clarifier la gouvernance.

C’est une urgence pour tous les acteurs de la formation professionnelle afin de créer des espaces de collaboration et de mise en commun des moyens.

Je terminerai par le meilleur : la place du « hors champ », bien sûr. Nous tenons à vous remercier de l’avoir intégré au projet d’avis puisque, vous l’avez compris, l’agriculture, comme d’autres secteurs l’ont déjà dit, est tout aussi concernée et impliquée par la formation tout au long de la vie. Nous avons nos propres accords et systèmes d’enseignement et nous avons, nous aussi, besoin d’outils adaptés pour gagner en efficacité, en réactivité, et répondre aux demandes de nos entreprises et de nos salariés.

Le groupe de l’agriculture votera bien sûr ce projet sous les réserves habituelles.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Mes Chers collègues, nous venons d’apprendre qu’une fusillade a éclaté à Liège, qui a causé quatre morts et soixante-quatre blessés. Soyons attentifs à ce que l’on a évoqué tout à l’heure - j’ai sûrement pris une formule maladroite- : « *Apaiser les marchés, c’est bien, apaiser la jeunesse, c’est mieux* ».

La parole est à M. Genty, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Genty

M. Genty. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, Madame la Présidente de section, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, l’importance de la formation professionnelle tout au long de la vie se situe dans un impératif à la fois humain et d’accroissement des compétences.

Il était important que le Conseil économique, social et environnemental soit sollicité sur la formalisation d’un diagnostic actualisé de notre système de formation professionnelle et ses évolutions récentes. Les débats, riches et animés, ont prouvé, s’il en était besoin, l’intérêt du sujet ; sujet qui aurait mérité plus de temps d’échange et de confrontation des points de vue afin que nous puissions aller au bout des choses.

Nos sincères remerciements, cependant, au rapporteur pour son écoute et son sens du dialogue.

Le groupe environnement et nature ne souhaite pas apparaître comme porteur d’un message sectoriel ; cela dit, nous affirmons que les crises économiques et environnementales actuelles sont intimement liées, notamment au sens où elles résultent d’un fonctionnement à crédit de nos sociétés, ce qui ne peut que générer des dettes supplémentaires, y compris écologiques.

Ces questions seront d’ailleurs largement abordées lors de notre séance plénière de demain consacrée au projet d’avis sur le rapport annuel 2011, sur l’état de la France.

Ce constat de crise multifactorielle a guidé l'orientation du Grenelle de l'environnement, qui s'est voulu porteur de la nécessité d'une transition écologique de l'économie. Si nous n'anticipons pas ce mouvement inéluctable, nous le subirons de plein fouet, ce qui n'est l'intérêt de personne.

Aujourd'hui, le développement des préoccupations environnementales dans de nombreux secteurs de l'économie entraîne l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles compétences ; de nombreux professionnels doivent désormais intégrer des réglementations, des techniques et des savoir-faire nouveaux.

Les perspectives d'emploi sur ce secteur sont en effet importantes sous réserve que les postulants disposent des compétences requises. Il ne s'agit pas tant de révolutionner le contenu des formations pour répondre aux nouveaux enjeux que de les adapter, notamment dans les domaines énergétiques et environnementaux.

La Présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi a notamment appelé à un véritable Plan Marshall face à ces énormes besoins, avec une attention particulière pour les petites entreprises, en particulier artisanales.

Il est par ailleurs indispensable d'assurer les formations nécessaires pour les millions de salariés dont les compétences, l'organisation du travail et les métiers seront conduits à évoluer du fait de la nécessaire transition de l'économie.

Dans tous les cas, la formation aux métiers verts, et plus encore, au verdissement de nombreux métiers sera, comme pour Internet, une déterminante essentielle des entreprises pour assurer leur futur.

Aussi, même si des efforts ont été faits pour intégrer nos propositions, cela est resté, à notre sens, fragmentaire, dilué dans une préconisation. Le groupe Environnement et nature regrette que la section ne se soit pas collectivement approprié cet enjeu important qu'est l'adaptation de la formation professionnelle aux métiers liés à la transition de l'économie, et qui, d'ailleurs, ne concernent pas que les métiers de l'économie verte, mais aussi les métiers liés aux nouvelles technologies, les services à la personne, etc. ; des métiers qui ne concernent pas que les environnementalistes, loin s'en faut, mais le monde de l'entreprise, de l'artisanat, ou encore, de l'enseignement supérieur, qui a triplé son offre de formation pour tenter de répondre à l'ampleur des nouveaux besoins. Dans un avis sur la formation professionnelle, ces questions auraient dû être structurantes et non accessoires.

Reconnaissant cependant la qualité générale du texte et les avancées qu'il propose dans d'autres domaines, le groupe environnement et nature s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur Genty.

La parole est à Mme L'Hour, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme L'Hour

Mme L'Hour. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en juin 2007, un rapport d'information du Sénat sur la formation professionnelle avait pour titre : *Le droit de savoir*.

Monsieur le rapporteur, par le présent projet d'avis, vous contribuez à démêler le maquis de la formation professionnelle pour les non spécialistes. Le groupe de l'UNAF souhaite que cette nouvelle contribution à la longue liste des rapports sur ce sujet puisse être enfin le déclencheur d'un droit à la formation individualisée, effectif pour tous, et surtout, pour ceux qui en ont le plus besoin.

Le groupe de l'UNAF souligne que de nouvelles formes de promotion sociale sont aujourd'hui à réinventer en privilégiant les publics qui ont le moins bénéficié des formations initiales ou universitaires ou qui sont touchés aujourd'hui par les mutations de certains secteurs économiques.

La loi du 24 novembre 2009 instaure la mise en service de l'orientation pour tous. Les outils doivent être mis à la connaissance des personnes. Pour le groupe de l'UNAF, la première étape est la démarche « bilan de compétences » car elle préside à la mise en route de la VAE.

La validation des acquis de l'expérience ne relève pas de la seule entreprise ; elle doit embrasser l'ensemble de l'activité de l'individu, que ce soit du domaine familial, associatif, institutionnel ou professionnel. Elle doit activement participer au bien-être de l'individu et à la permanence de son maintien en activité tout au long de sa vie professionnelle. Elle est un moyen qui permet à l'individu de se réinsérer après une période d'arrêt de l'activité professionnelle due, par exemple, à l'éducation des enfants.

Elle suppose cependant de vaincre les réticences des organismes certificateurs et de mieux accompagner les personnes, en particulier les moins qualifiées, dans leur parcours de validation des acquis de l'expérience. Il convient donc de davantage valoriser la VAE tant au niveau des organismes certificateurs que des personnes elles-mêmes.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Monsieur le rapporteur, pour avoir repris deux amendements présentés en section :

- un des leviers pour relancer la VAE pourrait prendre corps dans la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'une activité bénévole ;
- l'attention particulière apportée en matière d'accès à la formation pour les parents, principalement pour les mères éloignées du marché de l'emploi depuis longtemps en raison du temps consacré à l'éducation de leurs enfants.

Ce dernier point et l'urgence à agir en la matière avaient été mis en lumière notamment dans les travaux du Haut conseil de la famille en 2010 sur le congé parental. En plus de la réponse à trouver en termes d'augmentation des modes d'accueil des jeunes enfants pour permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels, il était souligné que, pour faciliter le retour à l'emploi, l'accent devait être mis sur l'accès à la formation.

Vous l'aurez compris, Monsieur le rapporteur, le groupe de l'UNAF partage pour une grande partie les recommandations mettant l'accent sur la promotion de l'individu par des mesures concrètes et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Liébus, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Liébus

M. Liébus. Monsieur le Président, Monsieur le Président Delors, Madame la conseillère de Mme la ministre, Messieurs les députés, Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, s'il serait prématuré de proposer une énième réforme de la formation professionnelle alors que la dernière n'a pas encore produit tous ses effets, il n'en demeure pas moins utile d'envisager les évolutions souhaitables pour en améliorer l'efficacité.

Nous regrettons toutefois que le projet d'avis se soit dispersé au travers de très nombreuses propositions sans que ne soient clairement identifiées les priorités. De plus, certaines préconisations ne nous semblent pas de nature à simplifier ou à rendre plus lisible un système dans lequel les TPE comme les salariés se sentent bien souvent perdus.

Pour l'artisanat, la sécurisation des parcours professionnels exige un système d'orientation efficace et proche du monde de l'entreprise. À ce titre, nous approuvons la proposition de structuration rapide du service public de l'orientation. Les difficultés d'insertion professionnelle trouvent bien souvent leurs origines dans une orientation soit inadaptée aux capacités ou aux souhaits des salariés, soit déconnectée des débouchés professionnels d'une filière d'affectation. Pour l'artisanat, le renforcement des liens avec l'éducation nationale et le monde professionnel est à cet égard fondamental. En effet, bon nombre d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité éprouvent toujours difficulté à trouver des candidats qualifiés. Certes, le projet d'avis invite à valoriser et à promouvoir les formations en alternance y compris pour les meilleurs élèves, mais la réalité atteste du chemin qu'il reste encore à parcourir pour répondre à cet objectif. Dans le cadre scolaire, les jeunes et leurs familles n'ont bien souvent connaissance ni de la diversité de nos métiers ni de leurs perspectives d'emploi ou d'évolution professionnelle. De plus, une majorité perçoit l'orientation vers une filière professionnelle comme un choix contraint réservé aux élèves en difficulté. Il nous paraît par conséquent essentiel que les

conseillers d'orientation possèdent enfin une bonne connaissance des métiers et du monde de l'entreprise.

Au niveau de l'enseignement supérieur, nous souhaitons que se développent les partenariats entre universités et organisations professionnelles ou chambres consulaires, avec l'objectif commun de rapprocher la formation initiale ou continue des besoins des entreprises.

L'adaptation et l'amélioration des compétences de leurs salariés est une réalité dans de nombreuses entreprises artisanales et du commerce de proximité désireuses de s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs. Il nous paraît toutefois nécessaire que les TPE puissent s'appuyer sur les OPCA au titre de leurs nouvelles missions de proximité et disposer ainsi de services et conseils adaptés à leurs besoins. Il importe également de pérenniser le dispositif de prise en charge financier du salarié recruté en remplacement d'un salarié en formation. Enfin, il convient d'encourager la démarche GPEC ou les contrats d'études prospectives qui, à partir des travaux des observatoires des métiers et des qualifications de branche ou sectorielles, peuvent contribuer à une meilleure anticipation des besoins en formation.

Le projet d'avis propose d'étudier la création de comptes individuels en formation. Pour l'artisanat, il n'est pas pertinent de créer un nouvel outil alors qu'il existe des dispositifs comme le DIF ou le CIF mobilisables à tout moment à l'initiative du salarié. En revanche, nous estimons que le droit à la formation initiale différée, en particulier au profit des publics les plus fragilisés, mériterait une réflexion approfondie notamment sur la question de son financement entre les acteurs de la formation.

Enfin, concernant la gouvernance du système de formation, nous approuvons la nécessité d'une clarification du rôle et des compétences des acteurs ainsi qu'une meilleure articulation entre eux. Nous serions toutefois opposés à la création d'un fonds régional de sécurisation des parcours professionnels car il conduirait inéluctablement à amputer la part des cotisations des entreprises désignée à la formation des salariés.

Le groupe de l'artisanat votera le projet d'avis sous réserve des amendements qui seraient apportés.

(Applaudissements)

(Arrivée de Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la formation professionnelle)

M. le Président. Madame la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, nous sommes ravis de vous accueillir pour la présentation du projet d'avis sur la formation professionnelle qui fait l'objet d'un débat cet après-midi. Sans plus tarder, je cède la parole à Mme la Présidente de la section du travail et de l'emploi.

Mme Geng. Merci. Monsieur le Président. Madame la ministre, le travail que nous avons mené dans le cadre de cette saisine gouvernementale a suscité de nombreux débats. Nous avons été aussi loin que possible dans les préconisations compte tenu des délais qui nous étaient imposés ; les membres de la section ont parfois fait preuve d'un peu de retenue dans leurs propositions et concernant le bilan car la loi de 2009 n'est pas encore totalement mise en œuvre. Malgré tout, nous avons tenté d'apporter des réponses à la demande du Premier Ministre.

Un certain nombre de sujets ont fait débat au sein de la section. Nous avons débattu sur la mise en place de fonds régionaux de sécurisation des parcours professionnels, que nous n'avons finalement pas retenue parce que les partenaires et l'ensemble des conseillers ne l'ont pas souhaité. Nous avons plutôt axé la préconisation sur l'incitation à la contractualisation, comme le prévoyait l'accord national interprofessionnel ; nous souhaitons que les régions puissent contractualiser avec le fonds régional de sécurisation des parcours professionnels. C'est un point sur lequel nous aurions sans doute pu aller plus loin, mais les limites se sont posées dans le débat. La section et le rapporteur ont émis un certain nombre de préconisations dont nous souhaitons qu'elles soient utiles aux partenaires sociaux sur le sujet.

M. le Président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Urieta, rapporteur. Madame la ministre, bonjour et bienvenue ! Chers collègues, je vais synthétiser - rassurez-vous ! -, d'autant plus que je sais que Madame la ministre et ses services ont bien étudié le projet d'avis.

Quarante ans après la loi fondatrice du 16 juillet 1971, nous reconnaissons que notre système de formation a largement répondu aux attentes des entreprises et des salariés. 70 % des travailleurs n'avaient pas de qualification en 1970, ils ne sont plus aujourd'hui que 25 % même si c'est encore beaucoup trop.

À l'enjeu économique s'ajoute un enjeu social essentiel. En effet, non seulement la formation professionnelle conditionne l'accès à l'emploi, mais elle est aussi l'instrument majeur de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion sociale.

Conformément à la lettre de saisine que nous a adressé le Premier ministre, nous allons mettre en évidence les forces du système de formation professionnelle, sans en négliger les insuffisances, pour terminer par nos recommandations.

En ce qui concerne le constat, je m'en tiendrai à l'essentiel, avant d'aller plus rapidement vers l'exposé de nos principales recommandations.

Premier constat, cette loi a bien vieilli. Elle a résisté à l'épreuve du temps, surtout parce qu'elle repose sur des piliers solides.

Deuxième constat, notre système de formation professionnelle dispose de solides atouts. C'est un système très évolutif. C'est un système qui bénéficie de financements conséquents. C'est un système qui donne une place centrale aux partenaires sociaux. Enfin, c'est un système qui fait une place de plus en plus grande à l'individu, comme j'ai pu l'expliquer tout à l'heure.

Troisième constat, les atouts de notre système de formation ne doivent pas masquer certaines faiblesses désormais bien identifiées. Mais j'ajoute aussitôt que la loi de 2009 réformant la formation professionnelle devrait en corriger certains défauts. À cet égard, le premier bilan que nous avons essayé de dresser de la mise en œuvre de cette loi est d'ailleurs encourageant. La réforme des organismes collecteurs est bien avancée. Le service public de l'orientation tout au long de la vie se met en place sous l'impulsion du délégué à l'information et à l'orientation, Jean-Robert Pitte. La création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels permet désormais d'orienter une partie des fonds de la formation professionnelle vers les demandeurs d'emploi et les salariés peu qualifiés.

J'en viens maintenant au cœur du projet d'avis, c'est-à-dire nos recommandations. Je n'en prendrai que quatre sur les vingt-quatre pour ne pas être trop long.

Quatre objectifs sont prioritaires parmi les vingt-quatre recommandations :

- mieux articuler la formation initiale et continue ;
- accroître l'efficacité et la qualité de la formation ;
- faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels ;
- clarifier la gouvernance de la formation professionnelle.

Je voudrais insister sur la première des recommandations : le développement de la formation en alternance, qui devrait constituer un objectif prioritaire pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle comme pour améliorer le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Je sais, Madame la ministre, que ce sujet est l'une de vos préoccupations actuelles.

La deuxième recommandation que je tiens à souligner, c'est le droit à la formation initiale différée. L'objectif poursuivi est de donner une seconde chance à l'ensemble des actifs, notamment aux jeunes sortis de l'école sans diplôme ni qualification professionnelle reconnue, voire sans le socle commun des connaissances et des compétences. Dans la nouvelle économie du savoir et de la connaissance, la situation des jeunes actifs non qualifiés constitue un gâchis collectif autant qu'un drame humain.

Pour notre assemblée, il appartient à l'État de prendre l'initiative d'organiser une large concertation sur les modalités de cette formation initiale différée, qu'il s'agisse de la définition des publics prioritaires ou de la répartition de la charge du financement entre l'État, les Régions et les partenaires sociaux.

Le Conseil soutient également la proposition portée, par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et plus de cinquante organisations, de faire de la lutte contre les situations d'illettrisme une grande cause nationale. C'est un sujet important que je sais que vous suivez attentivement.

La troisième recommandation que je veux porter à votre connaissance est celle de la qualité de l'offre de formation.

Sur ce point, le projet d'avis préconise surtout qu'un site unique, une sorte de portail répertoire accessible à tous les utilisateurs, référence l'ensemble des organismes de formation en mentionnant le label ou la certification éventuellement attribuée, cela dans un souci de transparence et de visibilité de la qualité de l'offre de formation.

Enfin, la quatrième recommandation que je voudrais ressortir, qui semble à mes yeux également prioritaire, concerne l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle. Dans un avis récent sur la réforme du service public de l'emploi, notre assemblée avait déjà pointé les difficultés d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle, élément pourtant fondamental dans la sécurisation de leur parcours professionnel.

Enfin, en conclusion, je souhaiterais simplement insister sur notre message principal : il faut investir dans le capital humain de la main-d'œuvre, c'est-à-dire dans l'éducation et la formation professionnelle tout au long de la vie, car les politiques d'investissement dans le capital humain stimulent la productivité du travail, renforce notre compétitivité économique et, enfin, permet aux salariés de s'élever socialement.

La lutte contre l'illettrisme et le chômage de longue durée doit faire l'objet d'un engagement fort de tous les acteurs, y compris des politiques.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la formation professionnelle, que nous sommes très honorés d'entendre.

Madame la ministre, vous avez la parole.

ALLOCUTION DE MME NADINE MORANO, MINISTRE CHARGÉE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ[1]

Mme Morano. Merci Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Madame la Présidente de la section du travail et de l'emploi, Françoise Geng, Monsieur le rapporteur, Yves Urieta, Mesdames et Messieurs les membres du CESE, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, je tiens tout d'abord à souligner l'excellence des travaux et des vingt-sept auditions menées par les membres de la section du travail et de l'emploi, sous la direction de sa Présidente et de son rapporteur, Yves Urieta.

---

[1] Seul le prononcé fait foi.

Alors que nous fêtons cette année les quarante ans de la loi du 16 juillet 1971, il était important de mener une réflexion globale et prospective sur notre système de formation au service du renforcement des compétences et des qualifications de nos compatriotes.

Comme le souligne le projet d'avis qui est examiné, la loi du 16 juillet 1971 a posé les bases du système actuel de formation professionnelle continue. C'est ce texte auquel vous avez grandement contribué, cher Jacques Delors, qui a fondé notre système de formation autour de trois piliers : l'obligation de financement, la gestion paritaire de la collecte et la recherche d'un équilibre entre les besoins des entreprises et ceux des salariés.

Votre présence sur les bancs de cet hémicycle traduit votre engagement en faveur de la sécurisation des parcours professionnels. Votre expertise demeurera pour nous un atout précieux.

Comme vous le savez, en quarante ans, le paysage de la formation professionnelle a profondément évolué au gré des changements du monde du travail et de notre société. Les besoins des entreprises en particulier ont changé, comme les attentes des salariés. Avec près de trente milliards d'euros consacrés à la formation professionnelle, notre nation mobilise aujourd'hui 1,5 % du produit intérieur brut pour sécuriser les parcours professionnels de nos concitoyens et améliorer le niveau global de qualification de la société.

Ces chiffres reflètent cependant une réalité contrastée. Depuis 2007, beaucoup a été fait pour développer la formation des jeunes et de l'ensemble des actifs, et ainsi permettre aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin pour se développer. Je pense notamment aux nombreux apports de la loi du 24 novembre 2009, sur lesquels je reviendrai dans quelques instants.

Le contexte international actuel, marqué par la crise de la dette et le ralentissement mondial de l'activité, doit toutefois nous pousser à poursuivre le processus engagé. C'est d'ailleurs tout le sens de la saisine, par le Premier ministre, du CESE. Plus que jamais, c'est dans les périodes difficiles qu'il est nécessaire de préparer l'avenir. C'est indispensable pour soutenir l'emploi et améliorer la compétitivité des entreprises. Et, parce que toute réflexion en matière de formation professionnelle doit être étudiée au regard du travail accompli, je souhaite à présent revenir sur les principaux chantiers actuels.

Tout d'abord, le développement de la formation continue est le premier chantier que je mène pour donner à chaque salarié la possibilité de devenir acteur de son parcours professionnel. Pour y parvenir, notre pays peut compter sur plusieurs leviers majeurs issus de la loi du 24 novembre 2009, dont je salue le rapporteur, Gérard Cherpion, ici présent, dont le projet d'avis permet de rappeler le caractère prioritaire.

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie constitue en effet un outil formidable pour permettre aux Françaises et aux Français de travailler mieux. C'est pourquoi je suis entièrement mobilisée pour assurer la mise en œuvre de la réforme des organismes paritaires collecteurs agréés, les OPCA. Comme vous le savez, cette réforme constitue une étape majeure pour accroître la performance de notre

système de formation. Elle s'adresse aux entreprises et à leurs salariés car ils en seront les principaux bénéficiaires en matière de qualité et d'efficacité. Je me félicite de voir que les choses ont très bien avancé s'agissant, notamment, des regroupements et agrément des OPCA, cela en grande partie grâce à l'implication des partenaires sociaux. Le nouveau paysage de la formation, qui se structure autour d'une vingtaine d'OPCA, permettra de mieux répondre aux besoins des TPE PME en intégrant une meilleure efficience de la dépense de formation ; la procédure d'agrément est le premier pas vers la négociation de la convention d'objectifs et de moyens négociée entre l'État et chacun des OPCA. C'est une étape essentielle car elle fixe les conditions d'exercices financiers, les indicateurs et les objectifs attendus.

Par ailleurs, comme le rappelle le projet d'avis, la question de l'orientation est centrale dès lors que l'on veut permettre à nos compatriotes de se former aux métiers et aux secteurs porteurs d'emplois. Je le rappelle, sur les 26 régions, il y a au total près de 1,6 millions de projets de recrutement, soit environ 600 000 dans le secteur de la vente, du tourisme et des services, près de 200 000 dans le secteur social et médico-social, un peu plus de 80 000 dans le BTP sur des postes d'ouvriers et près de 30 000 maraîchers, horticulteurs salariés, jardiniers, etc. Encore faut-il le savoir et, surtout, le faire savoir à nos jeunes, notamment quand vient le moment crucial de l'orientation.

Le déploiement du service public de l'orientation tout au long de la vie – SPO - constitue donc une priorité pour que l'accès à la formation soit le plus adapté aux besoins des individus. Le SPO est marqué par une ambition forte : permettre à chacun de disposer d'une formation fiable et actualisée sur les métiers et les formations qui y conduisent et, surtout, leurs perspectives d'emploi, tout cela au plus près des besoins des territoires et des entreprises.

J'ai donc lancé le SPO dématérialisé le 6 décembre en présence de Jean-Robert Pitte, délégué à la formation et à l'orientation et des partenaires sociaux représentés par Djamal Teskouk et Francis Da Costa, respectivement Président et Vice-président du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ce service se compose du site www.orientation-pour-tous.fr et d'un service téléphonique gratuit accessible par le 08 11 70 39 39. Il bénéficie d'un financement de 1,7 M€ du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et est le résultat d'un travail commun entre les partenaires sociaux, les différents ministères concernés - emploi, apprentissage et formation professionnelle, éducation nationale, enseignement supérieur - et les acteurs de la formation.

Le renforcement de la lisibilité et la qualité de l'offre constituent également un de mes chantiers prioritaires. En effet, il faut mieux informer pour mieux faire connaître, mais il faut aussi agir avec fermeté contre ceux qui abusent de la confiance de nos concitoyens. C'est pourquoi j'ai décidé de créer une bibliothèque nationale de l'offre de la formation ; elle constituera un véritable outil national à disposition de la prescription publique.

En complément, j'ai décidé de lancer un plan de contrôle offensif et soutenu sur les thématiques comportementales. Très concrètement, une circulaire est en cours de préparation pour fixer des objectifs précis et quantifiés aux services régionaux de contrôle. Ma détermination est totale, car c'est par ces actions de contrôle que nous mettrons un coup d'arrêt aux pratiques douteuses qui nuisent parfois à l'image de notre système de formation.

Parmi d'autres chantiers présentés dans le projet d'avis et sur lesquels ma détermination est également totale, il y a naturellement la mobilisation des moyens vers ceux qui en ont le plus besoin. À cet égard, la lutte contre l'illettrisme est une priorité en matière de formation. Je le rappelle, en France, 9 % de la population des 18-65 ans est en situation d'illettrisme. C'est donc plus de 3 millions de personnes qui souffrent au quotidien. Plus de la moitié d'entre elles sont pourtant dans l'emploi : 1,9 millions de personnes. Parce que nous avons une responsabilité morale à l'égard de ces personnes qui se trouvent privées de toute possibilité d'évolution professionnelle et, parfois même, de toute possibilité d'insertion sur le marché du travail, j'ai organisé le 29 mars dernier une grande journée de mobilisation. Je tiens, d'ailleurs, à remercier le Président Delevoye de nous avoir accueillis ici, dans ces murs.

En matière de formation, le deuxième chantier que je mène vise à permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir des formations adaptées aux besoins des entreprises et aux métiers en tension. La volonté du Président de la République est très forte s'agissant des métiers en tension, d'autant plus qu'il existe environ 250 000 offres d'emplois non pourvues faute, pour les entreprises, de trouver des compétences adéquates. C'est pourquoi le Gouvernement a promu des dispositifs novateurs qui permettent de faire se rencontrer le besoin et l'offre de formation. Ainsi, la préparation opérationnelle à l'emploi - POE - valorise au travers d'un cofinancement conjoint de Pôle emploi et des organismes collecteurs la formation par le retour à l'emploi. C'est un dispositif pragmatique qui permet aux demandeurs d'emploi d'accéder à une formation en lui donnant la certitude qu'elle débouchera sur un emploi. Elle répond aussi aux demandes des entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée pour les emplois qu'elles ne parviennent pas à pourvoir. Au 12 décembre, près de 8 000 demandeurs d'emploi ont déjà bénéficié d'une POE.

Le troisième chantier que je mène et que je me réjouis de trouver dans les recommandations du projet d'avis concerne le développement des formations par alternance. Concrètement, pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, 800 000 alternants d'ici à 2015, nous agissons sur trois leviers.

Le premier levier d'actions vise à inciter les jeunes à choisir ces formations. C'est une véritable révolution culturelle qui a été engagée avec en mai, une campagne de communication qui a permis de véhiculer un message positif de changement d'image « *un métier, un diplôme, un revenu, c'est cela, l'apprentissage* ». Les résultats sont là, puisque 65 % des jeunes déclarent qu'elle leur donne envie de suivre une formation en apprentissage parce que la revalorisation de ces formations est une priorité. Je me suis rendu à Londres le 6 octobre pour soutenir les 44 jeunes de l'équipe de France lors des olympiades des métiers et, ainsi, porter haut les valeurs de l'apprentissage. J'ajoute que j'ai

mobilisé les missions locales afin que l'orientation des jeunes vers l'alternance devienne un réflexe.

Par ailleurs, une carte « étudiants des métiers » issue de la loi Cherpion du 28 juillet dernier sera lancée très prochainement et délivrée par les CFA dès la fin du mois. Je dirai même vendredi. Elle permettra aux alternants d'accéder aux mêmes réductions tarifaires que les étudiants de l'enseignement supérieur.

Mobiliser les entreprises constitue le deuxième levier d'action. Pour cela, nous avons augmenté le quota de 3 à 4 %, c'est-à-dire le pourcentage de jeunes en alternance pour les entreprises de plus de 250 salariés qui doivent y être formés. Cette mobilisation s'appuie aussi sur les aides à l'embauche particulièrement incitatives dans les entreprises de moins de 250 salariés, une aide pour l'embauche d'une alternant supplémentaire et une aide pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans et plus en contrat professionnel. Au 9 décembre, plus de 38 000 demandes ont déjà été enregistrées.

En complément, existe la loi sur le développement de l'alternance et la sécurisation du parcours professionnel dont toutes les mesures d'application seront publiées d'ici à la fin de l'année. Elle a ouvert l'apprentissage au travail temporaire, a permis des avancées majeures pour aider les jeunes qui préparent un bac professionnel à suivre une formation en alternance et j'ai également ouvert un guichet unique de l'alternance qui permet à un chef d'entreprise, grâce à la dématérialisation, de remplir un contrat d'apprentissage en moins de 10 minutes. Le guichet permet aussi aux jeunes d'avoir accès aux offres de formation disponibles sur le territoire. Il y a plus de 100 000 offres de formation recensées.

Le troisième levier d'action vise à développer une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins des entreprises et des territoires. À ce titre, l'État investit des moyens très importants : 500 M€ du grand emprunt, pour moderniser l'offre de formation et créer des places d'hébergement ; 1,7 Mds€ pour garantir le financement à parité avec les régions dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens. Les choses avancent très bien, puisque tous les COM avec toutes les régions ont, au moment où nous parlons, été signés et les premiers résultats sont là. Tous contrats d'alternance confondus, depuis le début de l'année, nous pouvons enregistrer une hausse de près de 7,3 % par rapport à 2010.

Mesdames, Messieurs les membres du CESE, le cadre de la formation professionnelle est le résultat d'un travail commun avec les partenaires sociaux, la majorité des lois qui ont structuré notre système ont pour origine un accord national interprofessionnel, c'est le cas de la loi de 1971 tout comme celle du 24 novembre 2009.

Les évolutions économiques et technologiques de plus en plus rapides doivent nous pousser à faire et à parfaire continuellement notre système de formation. À cet égard, le projet d'avis sur lequel vous allez vous prononcer contribue à la réflexion générale et partagée que nous devons avoir. Plus que jamais, nous devons en effet tous travailler ensemble pour permettre à chacun tout au long de la vie de s'épanouir et de faire valoir ses talents.

Je voudrais vous dire en termes de conclusion que tous les outils issus de la loi de 2009 étaient très importants. Je pense à la POE et les engagements que nous avons signés avec les branches professionnelles. Je pense aussi à AGEFOS-PME, qui s'est engagée à plus de 10 000 POE. Dans chacun de mes déplacements dans les régions lors de la signature des COM, je tiens à chaque fois un SPEL (service public de l'emploi local) pour réunir les services de l'État. Je regarde comment la POE s'engage et dans quelle dynamique elle est en train de se créer.

Ce dispositif est pour la première fois le maillon manquant qui correspond aux besoins des entreprises, qui ont besoin d'avoir un personnel formé, qui ne le trouve pas, qui par le biais de Pôle emploi peuvent soit mono-financer ou co-financer une formation. C'est un module de 400 heures maximum de formation avec à l'issue un contrat soit à durée indéterminée soit un CCD de 12 mois. Ce dispositif est en train de prendre son plein essor et je m'en réjouis.

Je me réjouis aussi de voir qu'après plusieurs mois de travail, nous avons réussi à mettre en place le service dématérialisé du SPO, et ce service dématérialisé, sera un outil performant - je l'ai vu fonctionner - pour chacun, quel que soit son niveau de formation, son âge, sa localisation, son envie de s'orienter ou de se réorienter.

Nous avons décidé d'aller plus loin puisque nous allons labelliser des sites. Nous avons commencé à labelliser le site de Marseille avec la Cité des Métiers ; notre objectif étant d'avoir au moins un site labellisé *Service public de l'orientation tout au long de la vie* dans chacun des bassins d'emploi. Cela veut dire au minimum 350.

Ce site labellisé correspond à un *local* où vous pouvez trouver des moyens mutualisés pour avoir l'offre documentaire sur une orientation ou sur des métiers, en même temps un accompagnement personnalisé car vous avez avec les chambres de commerce et d'industrie un intervenant qui accompagne la personne et une autre de Pôle emploi pour orienter le demandeur d'emploi.

Encore une fois, le service public d'orientation tout au long de la vie est un dispositif important. Cela nous permettra d'être plus réactif dans la situation parce que du temps de nos parents, on entrait dans une entreprise, on y faisait sa carrière, voire nos enfants nous succédaient dans la même usine. Nous aurons à changer plusieurs fois de métier au cours de notre carrière et à nous adapter beaucoup plus rapidement aux besoins des entreprises et aux besoins économiques.

Ces outils sont très importants et doivent être performants. Sur le développement des formations par alternance, je me réjouis de voir l'augmentation de 7,3 %. Il nous faudra évidemment aller plus loin dans la révolution culturelle que j'ai engagée. La troisième campagne de communication que je souhaite mener (on en a fait une à destination des jeunes et de leurs familles, la deuxième à destination des entreprises) devra concerner l'Éducation nationale pour sensibiliser les enseignants au moment de l'orientation et donc les professeurs principaux pour changer les mentalités et, à l'instar de ce qui se passe en Allemagne, mieux orienter nos jeunes et sortir du discours consistant à

dire qu'il fallait 80 % d'une classe d'âge au bac. Ce dont nous avons besoin, c'est 100 % de jeunes formés et il nous faut guider les jeunes vers des filières qui recrutent.

Le dispositif que j'ai créé, qui s'appelle « *C'est l'été, découvre un métier* », sera pérennisé. Nous recommencerons dans les années à venir car nous avons fait ouvrir 71 CFA sur l'ensemble des territoires l'été pour accueillir des jeunes, pour qu'ils puissent s'essayer à un geste professionnel. Ces rencontres ont connu un réel succès. Nous avons besoin de réussir cette formation initiale et de travailler à cette formation continue tout au long de la vie si nous avons besoin de nous réorienter.

Lorsque je vois le nombre d'emplois qui sont en perspective dans les prochaines années, je me dis que notre défi à réussir est la mise en adéquation avec les besoins, notre réactivité à former les salariés vers ces métiers en tension. Ce sont les défis que nous avons ensemble à réussir au regard de l'engagement, et je les en remercie, des branches professionnelles dans le développement de l'alternance et de la formation continue, des OPCA qui ont fait un travail remarquable dans le cadre de cette fusion. C'est tous ensemble et avec vos conseils et votre expertise que nous réussirons le défi de l'emploi, notamment dans cette période de crise économique et financière qui demande l'effort de tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la ministre. Je sais que vous allez devoir nous quitter compte tenu de votre agenda. Nous vous remercions pour les propos que vous avez tenus sur la volonté de donner à chaque jeune la possibilité de trouver le plaisir d'apprendre et de travailler.

(*Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la formation professionnelle, quitte l'hémicycle*)

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Madame la Ministre, Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Messieurs les parlementaires, Madame la Présidente de section, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, nous évaluons une réforme de la formation professionnelle, résultant d'un accord national interprofessionnel négocié dans un temps contraint trop court et d'une loi qui, deux ans après, n'est pas encore totalement appliquée.

Cela met en exergue à quel point aujourd'hui nous sommes soumis à une urgence non propice à une réflexion maturée et une prudence se fondant sur le recul dans le temps et la prise de distance.

Le CESE a dû se soumettre également à cette même pression du temps. C'est dommage car avec un temps plus long les conseillers auraient réussir à approfondir leur intuition et à trouver d'autres points d'accords innovants.

La CFTC regrette que, faute de temps, n'ayant pas réussi à proposer une articulation permettant aux salariés en situation de précaire - qu'il s'agisse de CDD successifs ou de temps partiel subi - d'utiliser leur temps inoccupé pour s'engager dans une formation qualifiante.

Une telle formation, éventuellement modulée en plusieurs unités de valeur aurait constituée pour eux un atout pour sortir de la précarité.

Au-delà de ces regrets, le système de formation professionnelle impulsé par les partenaires sociaux dispose de véritables atouts. Il a su s'adapter aux évolutions de notre société, notamment en évoluant vers une individualisation croissante du droit à la formation, tout en étant vigilant à conserver une organisation collective et solidaire assurant conseil et aide aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises.

Toutefois, quarante ans après la loi fondatrice de 1971, la formation joue non seulement un rôle trop modeste dans l'ascenseur social mais n'aboutit pas non plus à une véritable sécurisation des parcours professionnels.

De plus, ce système de formation doit également mieux répondre aux besoins des entreprises et à leur recherche d'amélioration de la compétitivité. Globalement, la CFTC adhère aux 24 recommandations axées autour de ces quatre priorités que sont l'articulation de la formation initiale et continue, l'efficacité et la qualité de la formation, la formation outil de sécurisation des parcours professionnels et la gouvernance de la formation.

Néanmoins, notre groupe insiste sur plusieurs recommandations. En effet, offrir une orientation professionnelle efficiente et facile d'accès aux jeunes et à toute personne qui se trouve confrontée à une reconversion professionnelle constituera un progrès indéniable. À cette orientation professionnelle doit être associé un droit à la formation initiale, afin de réduire ce gâchis collectif et ce drame humain des jeunes sans qualification.

Nous sommes favorables aussi à ce que des fonds de la formation continue soient alloués au financement de certains demandeurs d'emploi. Cela doit rester limité, afin que les entreprises puissent assumer pleinement leur responsabilité sociale en matière de développement des compétences et des qualifications. Nous sommes persuadés que la formation est un véritable outil au service de la compétitivité des entreprises, de la réduction du chômage et du développement personnel des salariés. Nous considérons que ce projet d'avis participe à éclairer le monde complexe de la formation et souhaitons que les recommandations permettent demain à la formation continue d'accompagner les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises dans leurs évolutions. Nous félicitons le rapporteur et son équipe pour le travail réalisé. Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le rapporteur, Chers collègues, l'UNSA dans un premier temps tient à réagir sur la temporalité de la saisine du Premier ministre à la base de nos travaux. La loi relative à l'orientation, à la formation tout au long de la vie est toujours en voie de déclinaison que ce soit dans la publication des textes ou dans l'application de ses dispositifs. La contractualisation des plans régionaux de développement de la formation professionnelle est au milieu du gué, le nouveau droit à la formation, à l'orientation professionnelle en est à ses balbutiements et le groupement des organismes collecteurs agréés pour la collecte des fonds - OPCA - ne sera opérationnel qu'au début 2012.

Dans ce cadre, analyser les forces et les faiblesses de notre système actuel en pleine mutation apparaît difficile à appréhender et en complet décalage avec une évaluation cohérente qui ne pourra s'effectuer que dans quelques années.

Le groupe UNSA tient à souligner que, malgré ce contexte, le projet d'avis nous paraît cohérent et la plupart des recommandations pertinentes. Au moment où la nation connaît des difficultés sans précédent, que la crise économique ne finit pas de rebondir et de toucher les plus faibles et les plus fragiles, il est important de réaffirmer que la formation professionnelle est un investissement essentiel pour les salariés et les entreprises.

Pour l'UNSA, la formation professionnelle est un outil participant à la sécurisation du parcours professionnel du salarié et, dans un cadre plus large, de la formation tout au long de la vie. Pour cela, il faut créer ce parcours et montrer son utilité et son intérêt pour le salarié.

Pour l'UNSA, un véritable service public de l'orientation doit avoir d'autres ambitions que la simple mutualisation des moyens existants, l'adhésion à un label et à un cahier des charges. La cohérence doit être de mise. Elle voudrait qu'un projet global de service public soit présenté à toutes les structures existantes dans le domaine de l'orientation, tant au niveau de la gouvernance qu'au niveau opérationnel. Une définition des missions, une approche des partenariats possibles des fonctions attribuées à chacun doit être présentée, discutée, amendée, afin qu'un consensus acceptable par tous se dégage.

Les chiffres récurrents des jeunes arrivants sur le marché du travail sans qualification et ceux des salariés en situation d'illettrisme nous imposent la création d'un droit à la formation initiale différé.

Pour l'UNSA, il peut être envisagé sous la forme d'un compte épargne attaché à la personne, alimenté d'une façon inversement proportionnelle au niveau de formation initiale et par des droits acquis dans l'emploi. Le droit de tirage se faisant dans un cadre collectif.

La formation se négocie au niveau national interprofessionnel, dans les branches, voire dans les régions, mais à aucun moment dans l'entreprise. Pour l'UNSA, le principe de l'obligation de deux consultations du Comité d'entreprise sur le plan de formation d'entreprise n'est plus suffisant. La notion de sécurisation des parcours professionnels nécessite d'aller plus loin en matière de dialogue social. La formation est un investissement. Trop d'employeurs la considèrent encore comme une charge. La mise en perspective du parcours et des choix du salarié et des priorités de l'entreprise est à la base du dialogue social. C'est pourquoi l'UNSA considère que la négociation sur la formation doit s'articuler avec celle sur la GPEC.

Enfin, concernant la réforme des OPCA, il est impératif que la loi du 20 août 2008 portant sur la représentativité syndicale soit prise en compte dans les textes cadrant le fonctionnement du paritarisme de ces organismes. Ce paritarisme, à l'image de la réalité, devrait amener une meilleure prise en compte des besoins des salariés, surtout ceux des TPE et PME.

Pour l'UNSA, la formation tout au long de la vie doit devenir réellement effective. Les propositions du projet d'avis participent à cette ambition. Nous voterons donc ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lepaon, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Lepaon

M. Lepaon. Monsieur le Président Delors, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, le Premier ministre a saisi notre Conseil pour mesurer les évolutions dans la durée de notre système de formation mais aussi pour tirer bilan de la réforme de 2009 et faire de nouvelles propositions de réforme.

Le projet d'avis proposé dessine à grands traits les évolutions de ces quarante dernières années depuis l'ANI du 9 janvier 1970 et la loi du 16 juillet 1971.

Il permet de mesurer le chemin parcouru. Il ne cache pas les faiblesses du système mais en rappelle opportunément les forces et notamment sa capacité à évoluer pour s'adapter aux nouveaux besoins de personnes, des entreprises et de la nation.

Il est vrai que l'accumulation des dispositifs, le cloisonnement de l'accès au droit selon le statut de la personne et le chevauchement des responsabilités entre acteurs induisent une complexité que de nombreux rapports ont déjà relevé. Mais la simplification souhaitée par tous doit nécessairement être le fruit d'une réflexion approfondie que les délais fixés par la saisine ne permettaient pas d'engager. Le projet d'avis constate aussi qu'il est trop tôt pour faire le bilan de l'ANI du 7 janvier 2009 que l'État n'a toujours pas étendu à ce jour, ainsi que la loi de 2009 dont la mise en œuvre n'est pas terminée. Il précise même qu'une

certaine stabilité de l'environnement législatif et réglementaire est souhaitable, sinon indispensable.

Le texte présenté réussit l'exploit, dans les limites d'un projet d'avis, de faire émerger les traits saillants des quarante années de construction du système formation professionnelle, d'esquisser le bilan d'une réforme toujours en cours de mise en œuvre et de proposer des pistes d'amélioration ou de réflexion dont l'ambition modeste est de compléter la réforme actuelle telle qu'elle est.

La formation, et nous touchons une question essentielle, ce n'est pas un supplément d'âme ni un coût, c'est un investissement. Elle doit s'inscrire dans une volonté politique et doit se traduire par des moyens suffisants tant pour les formations initiale, continue ou professionnelle. Elle doit répondre aux attentes des citoyens, des salariés, des entreprises et de la nation.

Nous entrons dans une crise de financement de la formation professionnelle. Les contributions des entreprises sont basées sur des salaires qui n'augmentent pas, sur un nombre de salariés en baisse, une montée du chômage catastrophique et l'absence de création nette d'emploi. Or, préparer l'avenir de la France ne peut se concevoir sans une vision prospective des métiers de demain, sans effort d'investissement pour former ces nouveaux métiers et élever le niveau des qualifications dans les entreprises.

Il faut impérativement s'extraire de la conjoncture actuelle marquée par la crise économique. Il faut se placer dans une perspective de sortie de crise, s'élever au niveau des exigences de demain.

Par ailleurs, s'il est beaucoup question de mettre le salarié au centre du processus de formation professionnelle, cela ne doit pas conduire à faire peser sur lui seul la responsabilité de sa situation professionnelle. C'est pourquoi, nous sommes réservés sur la création d'un compte individuel ne s'appuyant pas sur une intermédiation sociale, un dispositif d'accompagnement garanti collectivement. La formation des femmes et des hommes dans notre pays souffre d'une reconnaissance insuffisante par les employeurs du niveau de qualification acquis ; celui-ci doit se traduire dans la rémunération.

Pour être véritablement citoyen, chaque personne doit disposer d'un socle commun de connaissance. Or, le projet d'avis le souligne, la situation d'illettrisme explose dans notre pays. La majorité de ces citoyens sont des salariés dont l'emploi, le travail ne leur a pas permis d'entretenir une formation initiale parfois défaillante. Oui, nous militons pour que la lutte contre l'illettrisme soit déclarée grande cause nationale aux côtés de l'Agence nationale contre l'illettrisme et plus de cinquante organisations.

L'État doit poursuivre, comme l'engage le projet d'avis, sa propre réflexion sur les articulations entre les responsabilités, celles des régions, des partenaires sociaux et cela dans le cadre d'une véritable concertation respectueuse des attributions et responsabilités de chaque partie prenante.

À ce propos, je voudrais redire ici notre opposition aux ponctions successives de trois cents millions d'euros en 2010 et 2011 opérées par l'État sur le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Ce n’est pas acceptable ; cela risque de conduire les entreprises et les branches professionnelles à des replis sur soi au moment même où la mutualisation et la coopération sont plus que nécessaires pour mesurer les politiques ambitieuses dont notre économie a besoin en matière de formation professionnelle.

Enfin, merci à notre Présidente et à notre rapporteur pour leur disponibilité et le travail accompli. J’associe à ces remerciements le personnel de la section.

Vous l’avez compris, le groupe de la CGT votera le projet d’avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arnoult-Brill, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Arnoult-Brill

Mme Arnoult-Brill. Monsieur le Président Delors, Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, il fallait surmonter deux réelles difficultés pour que notre assemblée puisse répondre à la saisine du Premier ministre.

La première, beaucoup l’ont dit avant moi, est le manque de recul pour évaluer finement les évolutions récentes apportées par la loi du 24 novembre 2009, qui constitue, il faut le dire, une avancée notamment en donnant à l’orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, un rôle prépondérant pour sécuriser les parcours professionnels.

La deuxième difficulté - la Présidente l’a rappelé - est le calendrier très court - trop court - pour traiter d’un sujet aussi vaste.

Néanmoins, Cher Yves, ce projet d’avis présente un certain nombre de recommandations intéressantes, voire audacieuses. Le groupe des associations tient à souligner sa satisfaction sur trois points principaux.

Tout d’abord, il félicite le rapporteur d’avoir conforté les positions déjà prises par notre assemblée en 2007, estimant, dans son rapport sur la sécurisation des parcours professionnels, que la formation professionnelle tout au long de la vie était un élément indispensable à la gestion d’un parcours maîtrisé par le salarié.

Ensuite, issus des différentes réformes, les trois dispositifs - congé individuel de formation, droit individuel à la formation et validation des acquis de l’expérience - participent de la progression du salarié dans son parcours, aussi le groupe des Associations considère intéressant de proposer une étude de faisabilité sur l’éventuelle création d’un compte individuel formation, et comme Thierry a dit ce qu’il avait à dire, je vais quand même soutenir l’idée, laquelle figure également au registre des préconisations émises dans le rapport annuel sur l’état de la France qui sera présenté demain.

Au moins, le groupe des associations peut rejoindre ce qui vient d'être dit par la CGT, c'est-à-dire qu'il n'est pas question de laisser seul le salarié porter ses droits, fut-ce des droits à la formation. On pourrait peut-être considérer, si l'étude de faisabilité donnait raison à ceux qui soutiennent l'idée, que le compte individuel de formation pourrait devenir un moyen de capitaliser, comme le disait tout à l'heure le Président Delors, un certain nombre de droits.

S'agissant de la validation des acquis de l'expérience, le groupe des Associations souligne, dans le projet d'avis, l'intérêt de considérer, pour les personnes en quête de certification de leurs compétences, non seulement les acquis professionnels relevant du temps de travail, mais aussi ceux liés à l'engagement dans des activités associatives ou syndicales, issues, quant à elles, du temps social, toutes deux inscrites dans la trajectoire de vie des personnes concernées.

Au-delà de la nécessité de faciliter l'accès pour la VAE et de simplifier le dispositif, il convient de favoriser l'usage des deux outils créés par la loi de 2009 :

- le passeport « orientation et formation » ;
- en germe, le « livret de compétences » pour assurer le suivi régulier du parcours et sa traçabilité.

Enfin, troisième point de satisfaction, nous saluons la recommandation émise en faveur d'une meilleure prise en compte du hors champ dans la gouvernance de la formation professionnelle au niveau national. Je dirais, Cher Yves, que c'est au moins un début.

L'emploi associatif constitue en effet près de 80 % des emplois de l'économie sociale et solidaire, soit un million cinq cent mille salariés aux côtés des coopératives et des mutuelles. À elle seule, cette réalité démontre la nécessité de prendre en compte les initiatives qui sont prises dans les branches professionnelles de ce secteur.

Pour conclure, je dirai qu'au-delà des champs de satisfaction qui sont les nôtres, il faut tout de même souligner que le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui reste largement en deçà des objectifs de formation professionnelle dans les métiers de l'économie verte. Pourtant, le verdissement de nombreux emplois concernera, si j'en crois les déclarations de Bruno Genty en section, plus de trois millions de salariés dans les années à venir. Il serait donc souhaitable d'anticiper les besoins.

Ceci suppose d'être plus ambitieux si nous ne voulons pas manquer le rendez-vous de la transition écologique de l'économie, c'est pourquoi notre groupe s'associe aux regrets émis tout à l'heure par le groupe environnement et nature.

Toutefois, et au regard des avancées que nous avons évoquées et que nous estimons significatives, le groupe des associations votera le projet d'avis en remerciant la Présidente et le rapporteur ; chacun dans son registre, a permis de relever un vrai défi !

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Hotte, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Hotte

M. Hotte. Monsieur le Président, Madame la ministre, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, la question de la formation professionnelle est au cœur du mouvement syndical ; c'est en partie autour d'elle que les syndicats se sont constitués.

Quand Fernand Pelloutier a créé les Bourses du travail, c'était pour que les ouvriers puissent se retrouver afin d'apprendre à acquérir et faire valoir leur qualification professionnelle dans un contexte de développement de l'industrie et de déclin des métiers.

Les évolutions sociales et idéologiques, le chômage de masse aujourd'hui et la mondialisation ont considérablement transformé la situation malgré la place essentielle du paritarisme dans l'élaboration et la gestion de la formation professionnelle.

Les dernières évolutions législatives ont confirmé la volonté de l'État de reprendre en main cette construction pour en faire un instrument des politiques publiques de l'emploi.

Aussi est-ce à juste titre que le rapporteur a souligné l'apport et le rôle moteur du paritarisme et des accords nationaux interprofessionnels dans la construction juridique encadrant la formation professionnelle.

L'ANI du 5 octobre 2009 n'y a pas dérogé, même si la loi qui a suivi n'a pas repris toutes ces dispositions et n'est pas encore totalement appliquée.

La réforme qui en découle est une évolution profonde dans un paysage complexe. S'agissant du rôle des organismes collecteurs, les OPCA, et du processus de contractualisation, elle n'a pas encore produit tous ses effets et la saisine du Premier ministre, d'une certaine façon - cela a déjà été souligné - arrive trop tôt.

Il est nécessaire que s'installe une certaine stabilité dans un contexte économique et social instable ; il faut laisser aux interlocuteurs sociaux et au paritarisme la possibilité de bâtir et développer les actions de formation répondant aux aspirations des salariés comme aux besoins des entreprises.

Force ouvrière considère que l'État doit respecter la légitimité des acteurs. Il faut en particulier - le rapport le rappelle opportunément - que l'État perde cette habitude consistant à ponctionner les fonds de péréquation nationaux au gré de ses besoins.

Force ouvrière s'interroge d'ailleurs à ce propos et je voudrais faire une incise sur la mise en place par un arrêté, que je qualifierai de clandestin, du 7 décembre dernier, de contrôleurs économiques et financiers au sein des OPCA sans aucune concertation préalable.

Ceci jette sur la gestion paritaire une forme de suspicion et renforce la mainmise de l'État sur la formation professionnelle. En tout état de cause, le discours sur le partenariat et le dialogue social, souvent tenu par les pouvoirs publics, vient de subir un accroc de taille.

En effet, la formation professionnelle s'est donné un organe politique, le Comité paritaire national pour la formation professionnelle, et un organe financier, le Fonds paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels. Ceux-ci doivent être respectés dans leur mission et leurs attributions propres.

Force ouvrière considère qu'il faut une meilleure articulation des acteurs au niveau territorial, dans les branches et avec les collectivités territoriales, dont les conseils régionaux.

Ainsi, nous ne sommes pas opposés à une simplification des structures en fusionnant le Conseil régional de l'emploi et le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle afin de clarifier les responsabilités des acteurs au plan régional.

Pour Force ouvrière, le droit à la formation professionnelle est un droit qui s'exerce individuellement et est encadré collectivement ; aussi, nous saluons la prudence du rapporteur sur la création éventuelle de comptes individuels de formation. Bien sûr, c'est un sujet important, mais il s'agit de savoir si l'on reconnaît aux salariés un droit personnel ou seulement un droit d'initiative.

Force ouvrière s'est félicitée de la création du DIF ; c'est un pas vers un droit personnel, mais sa montée en charge est faible, l'égalité d'accès hommes/femmes doit être renforcée et l'accent doit être mis en direction des TPE et PME, dont les salariés restent les parents pauvres de la formation professionnelle.

Quant au CIF, c'est le dispositif par excellence de la transition professionnelle qui permet au salarié d'accéder à une formation qualifiante et diplômante ; son développement se heurte à la question du financement, qui va devenir déterminante.

FO considère que la négociation du plan de formation au sein de l'entreprise ne pourrait que favoriser une meilleure connaissance des outils et des possibilités de leur mise en œuvre. Loin de constituer une entrave à la responsabilité de l'entrepreneur, elle mettrait en valeur le potentiel individuel et collectif de l'entreprise. Tant il est vrai, comme le disait Jean Bodin, *qu'il n'est de richesse que d'hommes* et bien sûr de femmes.

FO votera le projet d'avis sous les réserves habituelles, en y ajoutant les félicitations au rapporteur pour sa patience et à la Présidente pour sa diplomatie.

M. le Président. Venant de vous, le compliment a du prix !

La parole est à M. Placet, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Placet

M. Placet.- Monsieur le Président, Madame la Présidente, chère Françoise, Monsieur le rapporteur, Chers amis conseillers, Chers collègues, si je puis me permettre d'évoquer, même s'il est parti, la présence extrêmement impressionnante pour nous tous - j'en suis sûr - du Président Delors.

Le Premier ministre a saisi le CESE sur la formation professionnelle alors que la réforme, initiée par l'accord national interprofessionnel unanime des partenaires sociaux et transposée par la loi en 2009, sera opérationnelle seulement à compter de 2012.

Constatant qu'il est prématuré de dresser un bilan de cette réforme, mais guidé par les quatre axes prioritaires fixés par la saisine gouvernementale, le rapporteur, accompagné par la section du travail et de l'emploi, a su dégager avec pertinence les atouts et les faiblesses actuelles de la formation professionnelle et formuler des recommandations extrêmement intéressantes pour l'avenir.

La formation professionnelle des salariés et des jeunes est une priorité pour les entreprises car il s'agit plus que jamais d'un levier de compétitivité dans un contexte économique et social que nous connaissons. Par ailleurs, les entreprises attendent de la formation des demandeurs d'emploi qu'elle soit plus opérationnelle et directement en lien avec leurs besoins de recrutement.

Quelques points du projet d'avis appellent particulièrement la vigilance du groupe des entreprises. Premièrement, développer la formation professionnelle continue y compris pour les personnes ayant des difficultés d'insertion ne saurait se résoudre en priorité par des formations diplômantes longues ; la possibilité de mener des formations courtes et adaptées doit être plus largement approfondie dans cette perspective. Deuxièmement, il ne peut être assigné à la formation professionnelle continue de compenser, en tout cas à elle seule, les insuffisances générées par la formation initiale. Il n'est en aucun cas envisageable que des contributions-formation des entreprises soient amenées à prendre en charge un droit à la formation initiale différée ou à augmenter à cet effet la contribution au titre du CIF. L'étude de faisabilité sur la création éventuelle de nouveaux comptes individuels devra normalement prendre en compte d'une part l'ensemble des dispositifs d'ores et déjà à la disposition de la personne, d'autre part, les financements, qui ne doivent en aucun cas réduire les capacités de former des salariés en activité.

Quoi qu'il en soit, tout projet individuel doit intégrer les réalités concrètes du marché du travail et favoriser l'insertion, l'évolution et la mobilité professionnelle.

Le redéploiement, chaque année, de 5 à 13 % des obligations légales en matière de formation professionnelle continue versées par les entreprises au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels en faveur des salariés moins qualifiés et des demandeurs d'emploi reste contestable. Il n'appartient pas aux seules cotisations sur les salaires de financer des actions d'intérêt général.

Si la formation peut contribuer à développer la responsabilité sociale des entreprises, il est opportun de rappeler que cela ne peut être son objectif premier qui est de favoriser la compétitivité des entreprises, l'employabilité des salariés et l'insertion professionnelle des jeunes.

En dehors de ces questions et dans un souci d'améliorer la formation professionnelle comme le propose le projet d'avis, le groupe des entreprises souhaite souligner l'importance d'une coopération renforcée entre les différents acteurs tels que ceux prévus dans la loi de 2009, dans le respect des compétences de chacun. Le développement des partenariats par exemple entre les OPCA et Pôle emploi devrait être encouragé. Les entreprises appellent une réforme en profondeur de l'orientation tout au long de la vie professionnelle en prenant mieux en compte les possibilités d'insertion et d'évolution professionnelle, une volonté d'innovation pédagogique ainsi qu'une adaptation de l'offre de formation initiale aux évolutions de l'emploi et des nouveaux métiers.

En conséquence et bien qu'il soit curieux car prématuré de dresser un bilan de cette réforme qui n'a pas encore été mise en œuvre, compte tenu de l'importance du travail effectué par chacun des participants de la section, le groupe des entreprises votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Levaux, du groupe des personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées - Mme Levaux

Mme Levaux. Monsieur le Président, Madame la Présidente de la section du travail et de l'emploi, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, je salue la qualité du travail de notre Présidente de section ainsi que celle de notre rapporteur et de tous au sein de cette section.

Votre projet d'avis est concis et pédagogique. Ses 24 recommandations prouvent, s'il en était besoin, la complexité de notre système de formation professionnel français, mais également sa richesse. Je souhaiterais évoquer trois points ouverts dans le projet d'avis qui ont manqué selon moi d'approfondissement, tout au moins de mise en priorité dans nos recommandations.

L'engagement d'objectifs nationaux et négociés sur les compétences clés, et en particulier les compétences numériques, est au cœur des enjeux de la compétitivité et un facteur clé des processus de développement tout au long de la vie. La place de l'inclusion numérique dans les débats paritaires et nationaux sur la formation professionnelle doit être renforcée. L'inclusion numérique est un défi politique, économique et sociétal. Son exclusion est un des maux majeurs de la nouvelle société des connaissances. Elle creuse des inégalités importantes entre les inclus et les exclus et les politiques nationales et territoriales de formation professionnelle sont les premiers véhicules d'une inclusion massive

pour l'accès aux usages et compétences numériques. Nous devons alerter pour ne pas prendre de retard.

Le deuxième sujet concerne l'articulation de nos politiques de formation professionnelle françaises avec les enjeux de l'Europe 2020, *nouveaux emplois, nouvelles compétences*. Il est à renforcer. À la lecture de ce projet d'avis de très grande qualité, je le répète, je ne perçois pas une volonté affirmée de satisfaire nos engagements européens dans ce domaine et de permettre la mobilité professionnelle et les compétences dont nous avons tous besoin. Inscrire cette préoccupation dans tous les travaux des partenaires publics et des partenaires sociaux, accélérer le processus d'intégration de notre système de certification dans le cadre européen sont à mon sens prioritaires et moteurs de simplification de notre dispositif devenu très complexe pour les non initiés.

Enfin, en matière de gouvernance et de pilotage, la non prise en compte du hors champs, tel qu'il a été présenté tout à l'heure par plusieurs d'entre nous, tant par l'État, les régions que les partenaires sociaux est une inégalité historique qui ne trouve plus de justification aujourd'hui. 1,8 million de salariés des associations, 1,2 million de salariés agricoles, 1,5 million de salariés des professions libérales, 1,7 million de salariés des particuliers employeurs, soit 6,2 millions de salariés et leurs employeurs sont concernés par cette exclusion. Les spécificités de ces secteurs sont insuffisamment prises en compte et le champ de la formation professionnelle est certainement en priorité celui dans lequel cette situation n'est plus tenable.

Je rejoins l'amendement de mon collègue du groupe des professions libérales en soutenant la modification du texte page 73. Le projet d'avis présenté par M. Urieta est équilibré. Compte tenu des temps impartis pour sa discussion et sa rédaction, je le voterai donc.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Brunet, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Brunet

Mme Brunet.- Monsieur le Président, Madame la Présidente de la section du travail et de l'emploi, Monsieur le rapporteur, Chers Collègues, je tiens à remercier ceux qui sont restés jusqu'au bout très courageusement. Je tiens à vous remercier, Monsieur le rapporteur, pour la qualité du travail conduit dans des délais courts sur un sujet ô combien complexe et qui nous mène au projet d'avis que nous allons voter aujourd'hui.

Je voudrais appuyer trois points qui ont été évoqués dans ce projet d'avis et qui me paraissent essentiels.

D’abord, il faut continuer dans la voie d’une simplification du dispositif de formation professionnelle pour le rendre lisible et accessible au plus grand nombre de Français, qu’ils soient salariés, demandeurs d’emploi ou employeurs, particulièrement de petites entreprises. Il est aussi indispensable que les personnes qui en ont le plus besoin s’approprient mieux des mesures innovantes comme le DIF, la VAE, alors même que réforme après réforme, l’on ne mesure toujours pas précisément le nombre de salariés qui, année après année, ne se forme pas du tout. En tout état de cause, il me paraît préférable de stabiliser le dispositif de la formation professionnelle qui vient d’être réformé et de ne pas créer de nouveaux dispositifs avant d’avoir mieux évalué ceux que l’on a mis en place.

Deuxièmement, je voudrais souligner l’importance et le bien-fondé du paritarisme en la matière qui a toujours permis de faire progresser la gestion globale de la formation professionnelle. Ce paritarisme m’a permis de conduire une négociation sur la formation professionnelle dans la branche Propreté et d’aboutir à un accord en 2010 qui concerne plus de 430 000 salariés en France.

C’est aussi ensemble que l’on a fêté les milliers de salariés qui ont reçu un certificat de qualification professionnelle et qui, pour beaucoup, pour la première fois de leur vie, avaient un diplôme.

C’est dans cette logique que ce projet d’avis recommande d’intégrer le thème de la formation professionnelle dans la négociation annuelle de l’entreprise, ce que je trouve extrêmement important.

Enfin, on l’a dit et redit, il est indispensable de faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels dans un monde du travail beaucoup trop cloisonné. Il ne faut pas tout attendre de la formation - qu’elle soit initiale ou continue - qu’elle puisse résoudre tous les cloisonnements dans le monde du travail, qui manque d’audace et qui ferme trop de portes.

L’évolution très rapide des métiers et des niveaux de qualification n’est pas assez prise en compte par l’appareil de formation, notamment pour accompagner les transitions professionnelles. Plus que jamais, il va être nécessaire de mieux articuler chômage partiel et actions de formation, ce qui était, entre autres, un des objectifs du dispositif d’activité partielle de longue durée, en 2009-2010, dont il serait intéressant d’avoir une évaluation.

J’ai bien envie de terminer en citant l’ancien médiateur de la République, M. Delevoye, dans la présentation en 2010 de son ultime rapport, qui fait désormais référence, qui témoigne des préoccupations de nos concitoyens : « *L’égalité des chances, c’est plutôt l’égalité des parcours. Qui que je sois, aurais-je la chance d’aller au bout de mes capacités ?* ».

Sans doute est-ce à cette question majeure que doit répondre avant tout notre dispositif de formation. Le projet d’avis présenté aujourd’hui par Yves Urieta participe de cette ambition. C’est la raison pour laquelle je le voterai sans réserve.

(*Applaudissements*)

M. le Président. Merci, Madame Brunet. Je ne peux que rendre hommage à vos références !

Je rappelle qu'il n'y a qu'un amendement déposé sur le projet d'avis présenté par M. Urieta. Je suspends la séance pour permettre son examen par la section du travail et de l'emploi.

(La séance suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, la séance est reprise à 18 heures)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(*Le texte de l'amendement et la suite qui lui a été donné par la section du travail et de l'emploi est annexé au présent compte rendu*)

M. le Président. Un amendement a donc été déposé sur le projet d'avis.

Cet amendement, déposé par le groupe des professions libérales, a reçu un **avis** favorable de la section dans une nouvelle rédaction et acceptée par les déposants**.**

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par : 172 voix et 22 abstentions.

(Appplaudissements)

M. le Président. Toutes nos félicitations, Madame la Présidente et Monsieur le rapporteur. Merci aux administrateurs.

Mme Geng, Présidente de la section du travail et de l'emploi**.** Je voudrais remercier ceux qui sont restés jusqu'au bout. C'était extrêmement long, mais extrêmement intéressant. Je pense aussi que la présence de M. Delors a honoré nos travaux ; cela mériterait un petit mot pour le remercier de notre part à tous les deux, Monsieur le Président. Et puis, remercier l'ensemble des membres de la section. Je le fais maintenant car ils ont travaillé avec beaucoup de conviction, et remercier l'équipe administrative qui n'a pas compté son temps, y compris le week-end. Enfin, remercier, une fois n'est pas coutume, les trois experts nommés par trois groupes - la CGT, FO et l'UNSA - qui ont contribué très utilement à l'ensemble de nos travaux.

M. Urieta, rapporteur. Je remercie chacune et chacun d'entre vous. Je me sens comme en vacances !

M. le Président. La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 10.

Prochaine séance le mercredi 14 décembre 2011 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendement déposés sur le sujet *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*

Amendement déposé par le groupe des professions libérales

Page 73 - ligne 15 - remplacer : « en clarifiant leur place » par « en préconisant son intégration » dans la gouvernance.

Annexe 2 : Suites données par la section du travail et de l'emploi à l'amendement déposé sur le sujet *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives.*

Cet amendement déposé par le groupe des professions libérales a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** et acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 73 - ligne 15 - supprimer : « en clarifiant leur place ».

Annexe 3 : *40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives*
Diaporama illustrant les propos de M. Yves Urieta, rapporteur

Saisine gouvernementale sur

40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives

Rapporteur : Yves Urieta

2

DES ENJEUX MULTIPLES

- **Economique : un instrument au service de la compétitivité**
- **Financier : 31Md€ de dépenses**
- **Social : un outil de sécurisation des parcours professionnels**
- **Humain : une « seconde chance »**

3

Les chiffres clés

- **Dépenses : 31,3 Md€ (en 2009)**
  dont 6,2Md€ gérés par les organismes collecteurs paritaires
- **15 500 organismes de formation**
- **117 000 diplômes délivrés en FPC**
- **Environ 40 000 CIF**

4

1971 – 2011 : quel bilan de 40 ans de formation professionnelle ?

5

Forces et faiblesses de la formation professionnelle

- ✓ La loi fondatrice de 1971
- ✓ Les atouts du système de FPC
- ✓ Des faiblesses bien identifiées

6

La loi fondatrice de 1971

✓Une loi précédée par l'accord de 1970

✓La grande idée de l'éducation permanente

✓Le fameux « trépied » de la formation professionnelle

7

Les atouts du système de FPC

✓Un système très évolutif

✓Des financements conséquents

8

Dépenses de FPC en 2009

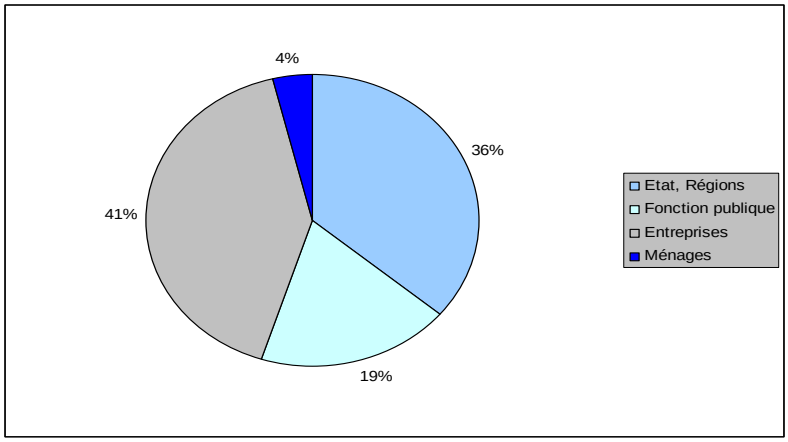

9

Les taux de contribution

Effectifs	Au titre du plan de formation	Au titre de la professionnalisation	Au titre du CIF	Total
Moins de dix salariés	0,40 %	0,15 %	-	0,55 %
Dix à vingt salariés	0,90 %	0,15 %	-	1,05 %
Vingt salariés et plus	0,90 %	0,50 %	0,20 %	1,60 %

10

Les atouts du système de FPC (suite)

✓La place centrale des partenaires sociaux

✓Une individualisation croissante

11

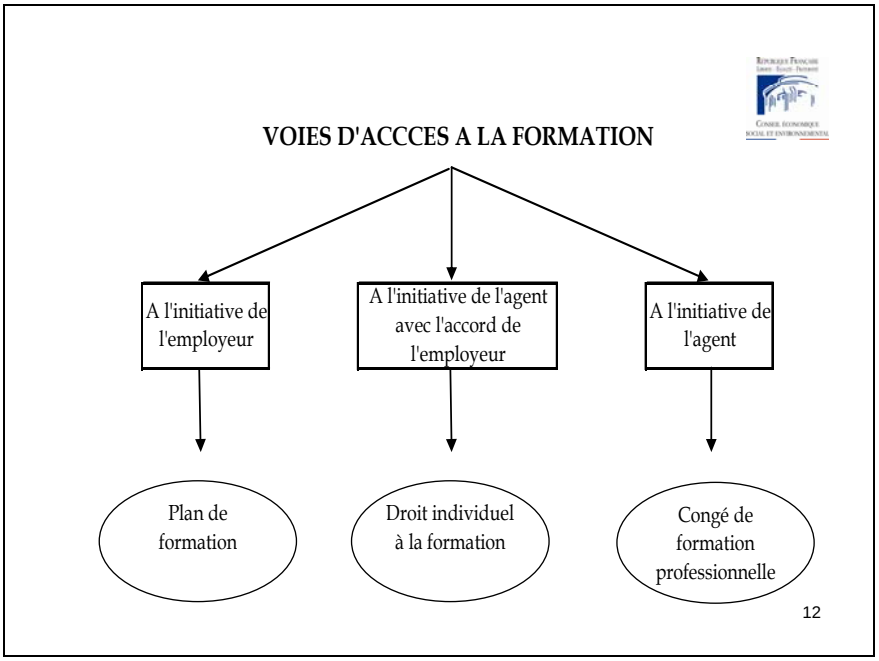

LES FAIBLESSES

✓Une articulation perfectible entre formation initiale et continue

✓Un système encore inégalitaire

✓Une offre de formation peu régulée

✓Une gouvernance problématique

13

Gouvernance de la formation professionnelle

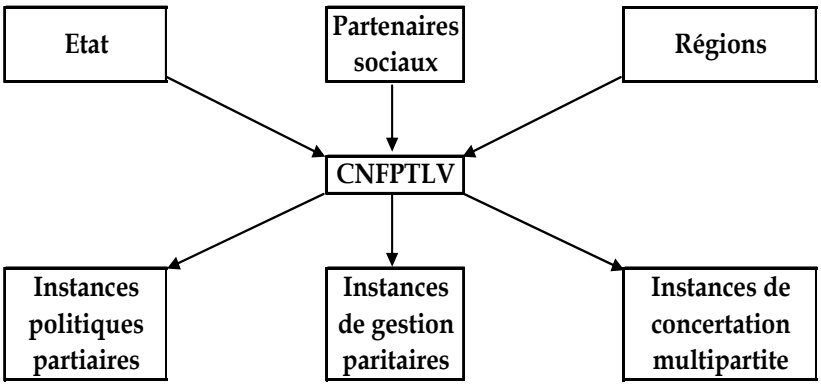

14

LES RECOMMANDATIONS

DU CESE

15

Quatre orientations majeures

1) Mieux articuler formation initiale et continue
2) Accroître l'efficacité et la qualité du système de formation
3) Faire de la formation un outil de SPP
4) Renforcer la gouvernance

16

Mieux articuler formation initiale et continue

- ✓ Poursuivre la structuration d'un service public de l'orientation
- ✓ Renforcer les liens entre le système éducation et le monde du travail
- ✓ Promouvoir les formations en alternance
- ✓ Renforcer le rôle des universités dans la FPC
- ✓ Instaurer un droit à la formation initiale différée
- ✓ Donner un nouvel élan à la VAE

17

Améliorer l'efficacité et la qualité de la FPC

- ✓ **Faire du plan de formation un outil stratégique de GRH**
- ✓ **Améliorer l'accès à la formation dans les PME**
- ✓ **Instaurer un référencement « qualité »**

18

... suite

- ✓ **Adapter notre système de certification aux évolutions économiques et aux enjeux européens**
- ✓ **Favoriser l'innovation pédagogique**
- ✓ **Faire de la formation une composante de la RSEE**

19

Faire de la formation un outil de SPP

- ✓ **Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à la formation**
- ✓ **Expérimenter l'adaptation du contrat de sécurisation professionnelle aux chômeurs de longue durée**
- ✓ **Mieux articuler le chômage partiel et la formation**

20

- ✓ **Renforcer la coopération de Pôle emploi avec les organismes collecteurs**
- ✓ **Mieux articuler le DIF avec les autres dispositifs de formation**
- ✓ **Réaliser une étude de faisabilité sur la création éventuelle de comptes individuels formation**
- ✓ **Consolider les moyens du CIF**

21

Renforcer la gouvernance

- ✓ **Améliorer la gouvernance globale**
- ✓ **Clarifier la gouvernance régionale**
- ✓ **Mieux prendre en compte le « hors champ » dans la gouvernance**
- ✓ **Renforcer et coordonner les procédures d'évaluation**
- ✓ **Financer le paritarisme dans le domaine de la formation professionnelle**

22